

Zeitschrift:	Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber:	Bibliothèque Historique Vaudoise
Band:	143 (2013)
Rubrik:	Formes et fonctions du monument médiéval en Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

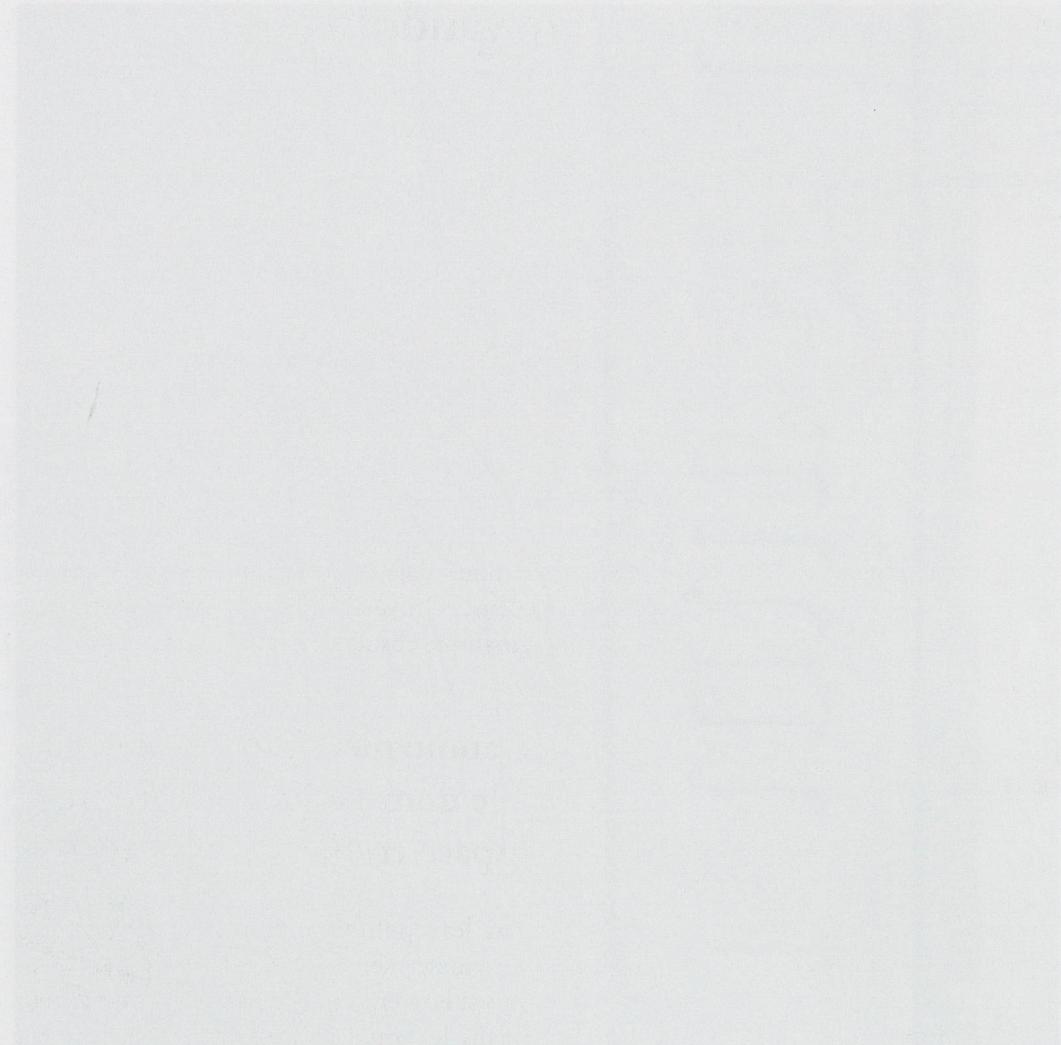
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FORMES ET FONCTIONS DU MONUMENT MÉDIÉVAL EN SUISSE ROMANDE



DU MONUMENT MÉDIÉVAL EN SUISSE ROMANDE

Page précédente : Lausanne, église Saint-François, détail d'une dalle funéraire non identifiée († 1513, cat. vd-69) (Photo Laurent Dubois).

Les pratiques funéraires de l'aristocratie vaudoise au Moyen Age

Bernard Andenmatten

Parmi les différents discours, verbalisés ou figurés, élaborés par la société médiévale, celui concernant les traditions funéraires de la noblesse est relativement prolix : alors que de nombreux tombeaux, enfeus et dalles funéraires sont encore visibles, les archives contiennent en abondance des documents de toutes sortes (donations, testaments, nécrologies), pour la plupart encore inédits, qui nous rapportent les volontés des défunt relatif à leur choix funéraire. Interroger cette documentation devrait ainsi permettre de mieux cerner les rapports entre l'Eglise et la société laïque, l'identité de l'individu au sein de sa parenté ou encore les différentes étapes de l'affirmation d'une conscience aristocratique. Si les sources sont prometteuses, elles n'en comportent pas moins certaines difficultés d'interprétation, étant presque toutes, jusqu'à la fin du Moyen Age, d'origine et de tradition ecclésiastiques. Empreints par ailleurs d'une forte volonté légitimatrice, ces textes ont tendance à mettre en évidence les constances et surtout l'ancienneté de certains usages funéraires spécifiques, alors même qu'une analyse attentive aura plutôt tendance à en faire ressortir l'aspect discontinu, voire même leurs caractéristiques innovatrices, au risque d'en voiler les éventuelles logiques sous-jacentes. Les pages qui suivent sont une première réflexion sur les traditions funéraires de la noblesse vaudoise¹. L'étude de ces dernières s'insère dans une problématique plus vaste, qui étudie les structures familiales et l'identité nobiliaire de l'aristocratie du Pays de Vaud médiéval, du XI^e au XV^e siècle². Cette recherche est loin d'être achevée et les cas cités, provenant

de quelques familles déjà étudiées (Grandson, La Sarraz, Estavayer, Billens, Gruyère) n'ont pas forcément une valeur paradigmique absolue.

Cimetière anonyme, chapelle funéraire et nécropole domestique : l'appropriation de l'espace ecclésial par les laïcs

En Pays de Vaud, les sépultures sont restées probablement longtemps anonymes, même celles des élites aristocratiques, du moins si l'on en juge d'après l'absence de mention explicite dans les sources. Il est certain en tout cas que les nombreuses donations aristocratiques *pro anima* du XII^e siècle, effectuées en faveur d'institutions monastiques, ne comprennent guère de précisions concernant des élections de sépultures et sont dépourvues de détails relatifs à la constitution d'une tradition funéraire définie, matérialisée notamment par l'érection de monuments spécifiques. Le Pays de Vaud suit en ce sens les usages constatés ailleurs dans l'Occident médiéval, où la règle en matière funéraire a longtemps été l'indifférenciation, celle-ci n'étant toutefois pas synonyme d'indifférence³. Ensevelis dans le cimetière, espace clos et consacré, les morts constituaient le groupe anonyme des ancêtres, les *antecessores*, dont la référence était essentielle à l'élaboration de la mémoire collective et à la pérennité de l'ordre social⁴. Lorsqu'Ulric, seigneur de Cossonay, donna en mai 1096 l'église de Cossonay aux moines de Romainmôtier, il précisa, pour mieux souligner la légitimité de ses droits,

1. Cette thématique avait été amorcée dans Rouiller 1993, dont certains éléments ont été repris dans Rouiller 1994 et Rouiller 1997a.

2. Ce projet, mené depuis plusieurs années, doit déboucher sur une monographie générale ; parmi les études ponctuelles portant sur certaines familles, voir Andenmatten 2005, Andenmatten 2007 et Andenmatten 2008 ; voir aussi les articles consacrés aux monastères vaudois, en particulier Andenmatten 2002, Andenmatten 2006a et Andenmatten 2006b.

3. Lauwers 1996a et Lauwers 1996b ; Lauwers 1997.

4. Lauwers 2005. On ne dispose malheureusement pas, pour le Pays de Vaud, d'une étude archéologique systématique des cimetières médiévaux qui en préciseraient la genèse, notamment en relation avec le regroupement de l'habitat et le développement des cadres seigneuriaux, qu'il s'agisse des sites fortifiés ou des églises paroissiales.



Fig. 2. Lausanne, église Saint-François, chapelle de Billens (sur la gauche) (Photo Karina Queijo).

qu'il la détenait « pacifiquement depuis son grand-père et son arrière-grand-père », sans pour autant nommer ces derniers⁵. Au cours du XII^e siècle, on commence cependant à trouver des allusions à des sépultures de nobles dans des monastères, comme celles de certains Grandson à Romainmôtier, mais sans aucune précision sur l'aspect des tombes ou même leur emplacement⁶.

Il faut attendre le début du XIII^e siècle pour rencontrer certaines allusions, au demeurant bien vagues, faisant état de marques d'estime particulières accordées à un défunt, ainsi ce Gaucher de Monnet, familier du comte Guillaume de Mâcon, qui fut « honorablement » enseveli en 1218 par les moines de Romainmôtier dans leur monastère⁷. Quelques années plus tard, en 1235, Ebal III de Grandson-La Sarraz passa une transaction avec les chanoines de l'abbaye prémontrée du Lac de Joux, leur donnant une rente d'un muid de froment et désirant en échange que les frères « entretiennent une lampe pour qu'elle brille à perpétuité devant la porte du monastère, soit du côté du cloître à la sortie du dortoir, endroit dans lequel j'ai proposé que mon corps et celui de mon épouse soient ensevelis »⁸. Si Ebal manifeste ainsi son désir de marquer son souvenir et celui de son épouse au sein du monastère, il n'entend pas en

investir l'espace le plus sacré, à savoir l'église et le chœur, se contentant de « proposer » un endroit spécifique.

La documentation testamentaire, qui émerge durant la seconde moitié du XIII^e siècle avant de se multiplier à partir des années 1300, n'offre pas seulement le témoignage de nouvelles formes juridiques⁹. Expression de volontés individuelles plus affirmées, elle éclaire de façon toujours plus nette, dans la problématique qui nous occupe, l'investissement par les laïcs de l'espace ecclésial, même si les précisions topographiques préoccupent souvent moins les testateurs et les testatrices que les prestations liturgiques escomptées en échange de leurs donations pieuses. Le XIV^e siècle voit ainsi émerger plusieurs chapelles familiales à vocation funéraire, dont certaines sont encore bien visibles aujourd'hui. Considérée comme le plus important édifice de ce type du Pays de Vaud médiéval, la chapelle de la famille de Billens à l'église Saint-François de Lausanne remonterait, selon des critères stylistiques, au premier quart du XIV^e siècle¹⁰ (fig. 2). Par sa visibilité dans le décor urbain, cet édifice aménagé dans le flanc nord de la nef témoigne de l'ascension sociale de cette famille de petits chevaliers ruraux originaires de la région de Romont et de la réussite de leur récente implantation dans le plus dynamique des quartiers lausannois. Les élections de sépulture exprimées dans les testaments permettent de

5. «... ecclesiam de Cochoniaco [...] que est fundata in proprio allodio meo, quod habeo in pace ab avo et ab atavo usque in presentem diem » (Charrière 1865, p. 255).

6. Charrière 1866, pp. 115-116, doc. 36, et p. 118, doc. 39.

7. *Cartulaire de Romainmôtier* 1841-1844, p. 531.

8. Rouiller 1994, pp. 146-147, doc. 30.

9. Poudret 2002, pp. 193-199.

10. Grandjean 1965, pp. 188, 222-224, 233-234; Huguenin, Doepper, Feihl (1998, p. 23) n'amènent pas d'élément plus précis quant à la datation de la chapelle.

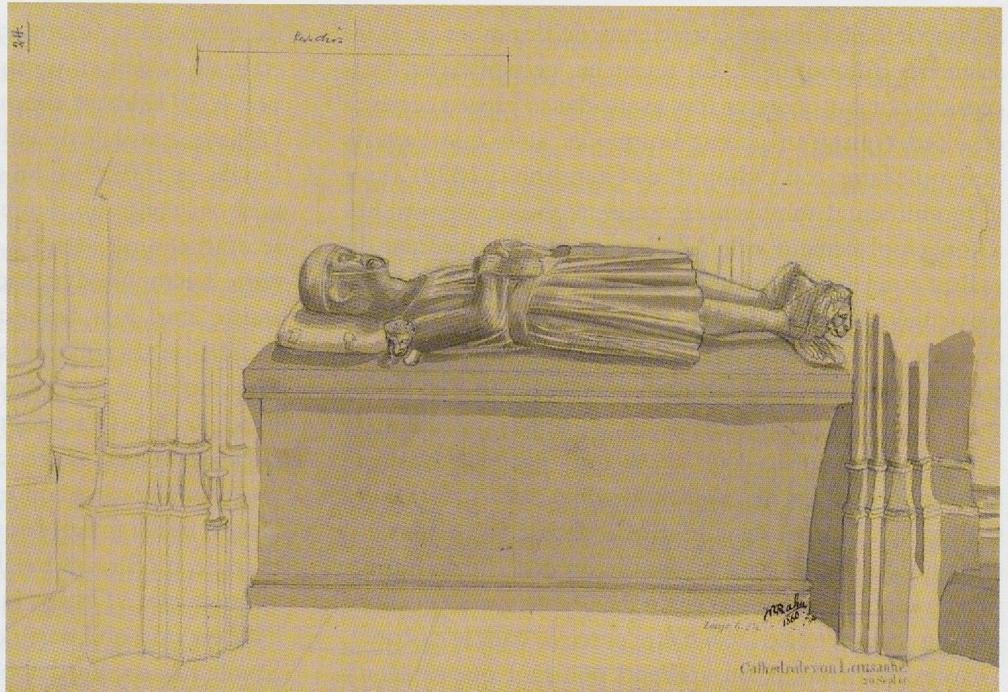


Fig. 3. Lausanne, cathédrale, monument d'Othon I^{er} de Grandson († 1328), dessiné par Johann Rudolf Rahn, 1860 (Zentralbibliothek Zürich, Graphische Sammlung und Fotoarchiv, Nachlass Rahn, Mappe XLV, f° 24).

mesurer la rapidité avec laquelle les Billens passèrent du cimetière à la chapelle intérieure, nécropole familiale qui rassemblait pour leur dernier sommeil les membres d'une famille prolifique aux possessions dispersées entre la vallée de la Glâne, le Lavaux et le Chablais¹¹. Dans ses dernières volontés dictées le 20 août 1299, Nantelme souhaita être enseveli dans le cimetière des frères mineurs de Lausanne à côté de son père Rodolphe, décédé deux ans auparavant et qui avait été le principal artisan du transfert des intérêts des Billens à Lausanne et dans le Lavaux¹². En 1325, son deuxième fils, Nicolas, choisit lui aussi d'être enterré avec son père «dans l'église des frères mineurs de St-François de Lausanne», sans que l'on puisse déterminer avec précision si le terme renvoie à l'édifice ou doit être compris de façon plus générique¹³. On retrouve la même formulation cinq ans plus tard dans le testament d'un troisième frère, Jean, qui ajoute cependant que les franciscains devront célébrer un anniversaire «*in capella nostra dicte ecclesie*», ce qui laisse supposer l'installation de l'ensemble des sépultures familiales dans la chapelle familiale¹⁴ (cat. vd-65).

11. Andenmatten 2007.

12. Sépulture «*in cimisterio fratrum minorum Lausannensium, in loco dicti cimisterii in quo sepultum fuit corpus dicti patris mei*» (ACV, C XVI 25/24).

13. «*Sepulturam meam eligo in ecclesia fratrum minorum Lausannensium cum patre meo predicto... Item volo quod sepultura mea bene et honorabiliter fiat per heredes meos secundum statum meum*» (AEF, Archives commissariales, Romont 112).

14. AEF, Archives commissariales, Gruyère 272, 28 juin 1330: «*in capella nostra dicte ecclesie*».

Ce passage du cimetière à la chapelle intérieure n'a cependant pas été systématique et certaines familles nobles pouvaient tout aussi bien, du moins dans un premier temps, se contenter du cimetière, mais en un lieu dont la visibilité contrastait avec l'anonymat des époques antérieures. Ainsi Marguerite de Villars, dame de Cossonay, fait-elle allusion en 1307 à la galerie ou bas-côté familial (*ala nostra*), situé au cimetière de Cossonay¹⁵. Quelques années plus tard, les Cossonay bénéficieront à l'intérieur de l'église d'une chapelle funéraire, qui abritera par la suite un tombeau monumental dont certaines traces ont pu être retrouvées¹⁶. Certains cimetières et a fortiori les cloîtres des établissements monastiques ont cependant pu fonctionner pendant longtemps comme de fort honorables lieux pour des sépultures aristocratiques, ainsi le cloître du Lac de Joux pour les sires de La Sarraz¹⁷ ou

15. Elle donne 7 sous de cens «*ad tenendum et manutenendum unum [sic] lampadem cum oleo lampadis in perpetuum in ecclesia Beati Pauli de Cossonay ante altare Beate Marie Virginis pro eo et hac de causa quod ala nostra de Cossonay facta et sita est in cimisterio de Cossonay*» (ACV, C IX c 2, février 1306 [en fait 1307]); ce passage n'est pas très clair, mais on peut supposer une distinction entre la sépulture des Cossonay à l'extérieur, dans le cimetière, et la lampe qui doit brûler à l'intérieur devant l'autel de la Vierge; voir aussi Rouiller 1993, pp. 82-83.

16. Rouiller 1997a, pp. 437-438. Ce passage de l'*ala* cimétierale à la chapelle intérieure reste cependant problématique en raison de l'ambiguïté de la formulation de certains documents.

17. Le passage des La Sarraz du cloître de l'abbaye du Lac de Joux à une chapelle intérieure est postérieur à 1307 mais probablement antérieur à 1371, voir la discussion et les références dans Rouiller 1994, pp. 231-235, même si des doutes peuvent subsister: l'expression «*in ecclesia*»

le cimetière de l'abbaye cistercienne de Bonmont pour les seigneurs d'Aubonne¹⁸. En revanche, certains laïcs d'exception ont pu pénétrer fort avant dans l'espace ecclésial et accéder jusqu'au chœur liturgique, ainsi que l'atteste l'exemple fameux d'Othon I^{er} de Grandson († 1328), dont le monumental tombeau est toujours visible aujourd'hui à son emplacement originel, à proximité immédiate du maître-autel de la cathédrale de Lausanne¹⁹ (fig. 3). Un cas particulièrement significatif d'investissement de l'espace ecclésial est représenté par la famille de Colombier à l'abbaye cistercienne de Montheron, bien attesté par un document exceptionnel : un mémoire rédigé par un moine de l'abbaye au début du XVI^e siècle, qui dresse la généalogie familiale – organisée en ligne masculine descendante – des Colombier enterrés dans l'église abbatiale²⁰. La plus ancienne sépulture attestée à Montheron est celle de Jeanne, fille de Richard de Saint-Martin du Chêne, qui avait choisi par son testament de 1356 d'être enterrée dans le cloître²¹. D'après le mémoire, on apprend pourtant que sa sépulture était en réalité située au côté de son mari Humbert († 1385) et des deux autres femmes de ce dernier, devant l'autel Saint-Barthélemy²². Son fils, François II († 1402) se fera enterrer «dans le tombeau des Colombier que l'on venait de construire devant le grand autel»²³. Au début du XV^e siècle, ces nobles parvenus qu'étaient somme toute les Colombier étaient ainsi arrivés en deux générations devant le chœur d'une ancienne et riche abbaye cistercienne fondée au XII^e siècle.

Le mémoire rédigé par le moine de Montheron au début du XVI^e siècle semble consacrer, dans tous les sens du terme, ce voisinage étroit des laïcs avec le sacré sacerdotal, que le programme grégorien des XI^e-XII^e siècles s'était plutôt employé à éviter. A l'époque de rédaction

désigne-t-elle uniquement l'édifice ou plus généralement l'ensemble du complexe abbatial, ce qui inclurait dans ce cas le cloître et ne suffirait pas à prouver un transfert à l'intérieur ? Le terme de «*capella Grandisoni*» est en tout cas explicitement employé le 15 mars 1500/1501 (ACV, C X c 654).

18. Testament de Jean, coseigneur d'Aubonne, du 18 mai 1350, qui élit sépulture «*in cimiterio seu tumulo nobilis viri domini Iohannis patris sui quondam*» (Charrière 1870, pp. 371-373, doc. 30).

19. Sur Othon I^{er} de Grandson, en attendant la prochaine publication dans les Cahiers lausannois d'histoire médiévale des actes du colloque de Lausanne-La Lance des 23-24 juin 2011, voir la notice détaillée qui est consacrée à son tombeau dans *Destins de pierre* 2006, pp. 154-159, et De Gregorio, Imperiale 2010.

20. AVL, Montheron 110 bis; ce document a déjà été analysé à plusieurs reprises, voir en dernier lieu, avec bibliographie antérieure, Rouiller 1995.

21. ACV, C XVI 56/1, 28 novembre 1356.

22. Rouiller 1995, p. 53.

23. *Ibidem*, p. 54; «... et voluit sepelliri in isto monasterio in sepulcro predecessorum suorum ante magnum altare» (AVL, Montheron 142, transcrit dans Rouiller 1993, p. 183).

du mémoire pourtant, cette proximité était justement en train de se déliter, puisque les Colombier abandonnèrent vers 1509 l'abbaye cistercienne pour se faire ensevelir dans l'église paroissiale de Vullierens, qui avait été érigée en collégiale en 1502²⁴. Il ne s'agit pas là d'une péripétrie isolée, mais au contraire d'une tendance très générale, qui voit se réaliser une identité spatiale toujours plus accentuée entre nécropole dynastique et résidence seigneuriale. On assiste ainsi à la domestication de l'espace funéraire par la création de collégiales ou de chapelles, situées à l'intérieur, ou du moins à proximité immédiate, de l'habitation familiale²⁵. Si l'Escorial de Philippe II d'Espagne, véritable palais-tombeau, est certainement la manifestation la plus spectaculaire de ce concept, on en trouve maintes manifestations dès la fin du Moyen Age dans l'ensemble de l'aristocratie, qu'elle soit royale, princière ou plus modestement seigneuriale, à l'image justement des Colombier.

C'est ainsi qu'à partir du début du XV^e siècle, les ducs de Savoie délaissèrent l'abbaye cistercienne de Hautecombe, où leurs ancêtres étaient enterrés depuis le XIII^e siècle, pour établir, après un parcours erratique qui dura près de 150 ans, leur caveau funèbre dans la cathédrale de Turin qu'ils avaient littéralement intégrée dans leur palais, édifié après la stabilisation de leur capitale dans la ville piémontaise au milieu du XVI^e siècle²⁶. Dans l'espace romand, les comtes de Gruyère, qui avaient d'abord établi leur dernière demeure au prieuré clunisien de Rougemont et qui avaient fondé au début du XIV^e siècle la chartreuse de La Part-Dieu où certains d'entre eux avaient été ensevelis, se firent enterrer à partir du début du XV^e siècle dans la chapelle Saint-Michel située dans l'église paroissiale de Gruyères, à proximité immédiate de leur château²⁷. Dès les années 1430, les seigneurs de La Sarraz abandonnèrent eux aussi l'abbaye du Lac de Joux et élurent sépulture dans la chapelle Saint-Antoine, située au pied de leur château²⁸.

Le défunt et sa parenté : ancêtres, conjoints et descendants

A l'heure de choisir sa dernière demeure, le testateur, souvent à l'agonie, est en principe libre de sa décision, du moins d'un strict point de vue juridique²⁹. Pourtant, à l'instar de toute pratique publique liée à la mort, les choix

24. Rouiller 1995, pp. 57-58.

25. Noblet 2009.

26. Andenmatten, Ripart 2003.

27. Boschetti 1999 et Andenmatten 2005, pp. 12-13.

28. Rouiller 1994, pp. 238-242.

29. Renvois à des exemples romands et aux principales sources canoniques dans Poudret 2002, pp. 217-220.

funéraires reflètent d'abord les relations sociales entretenues par les vivants et tout particulièrement celles qui résultent des liens de parenté. L'entourage familial du défunt peut donc être considéré comme une évocation plus ou moins précise des principes structurant le lignage aristocratique où interviennent, selon des proportions à établir de cas en cas, aussi bien les contraintes résultant du poids de la tradition que des innovations nées de choix personnels.

Ainsi que l'évoquent de nombreux testaments, le défunt, notamment masculin, désire avant tout rejoindre ses ancêtres (*antecessores* ou *predecessores*), qui reposent déjà dans le *sepulcrum patrium* pour reprendre le lexique scripturaire qui a inspiré les médiévaux³⁰. Cette insistance du formulaire, qui met en évidence l'ancienneté et la stabilité de la tradition ainsi que, de manière explicite, sa composante masculine, a pour effet de renforcer l'impression d'une parenté très tôt structurée sur un mode essentiellement agnatique, fondée sur une succession linéaire, masculine et dotée d'une mémoire longue. La plupart des recherches sur la parenté médiévale ont passablement remis en cause cette vision ; elles insistent sur l'importance de l'alliance et relativisent l'ampleur de la mémoire généalogique dont auraient été dotées les familles aristocratiques³¹.

Sans anticiper ici les résultats de la recherche annoncée plus haut, relevons que l'aristocratie vaudoise ne différait probablement guère de ce modèle. Comme on l'a vu, la mémoire généalogique était relativement courte, en tout cas bien inférieure à celle produite par les reconstitutions érudites qui permettent assez aisément de remonter, pour les principales familles seigneuriales vaudoises, au milieu du XII^e siècle, voire au-delà³². De fait, ce n'est guère qu'au XIV^e siècle que l'on voit émerger certaines liturgies funéraires relativement élaborées, formulant explicitement la prise en compte de la parenté, dénommée avec plus ou moins de précision.

En 1349, un accord fut ainsi conclu entre l'abbaye prémontrée du Lac de Joux et François de La Sarraz, au terme duquel l'abbaye recevait une rente de 50 livres annuelles et s'engageait en échange à un certain nombre de prestations liturgiques en faveur des seigneurs bienfaiteurs, notamment la célébration de deux messes de requiem par jour et surtout une procession sur la tombe des seigneurs de La Sarraz avec aspersion d'eau bénite. Celle-ci aura lieu chaque lundi, qui était devenu au cours du XIII^e siècle le jour traditionnellement consacré à la commémoration des

trépassés³³. Si le principe d'une contrepartie liturgique est évidemment banal et ancien, la nouveauté relative de cet acte réside dans la profusion des détails contractuels. Dans le cas présent, leur mise par écrit était probablement ressentie comme nécessaire, à cause de la récente cession en faveur des Savoie (en 1344) des droits d'avouerie détenus par les seigneurs de La Sarraz sur l'abbaye, mais surtout en raison de la Peste noire de l'hiver 1348-1349, dont la virulence épидémique menaçait de rompre la transmission orale de prescriptions traditionnelles.

Vingt ans plus tard, ce même souci se retrouve dans les actes par lesquels Guillaume de Grandson organisa en 1372 une véritable liturgie familiale associant de façon très équilibrée les trois fondations de son grand-oncle Othon I^{er} († 1328). Chaque année, le 3 novembre, deux moines du prieuré bénédictin Saint-Jean-Baptiste de Grandson accompagnés de deux chartreux de La Lance devaient se rendre au couvent franciscain et prier avec les frères pour le repos de l'âme des Grandson³⁴. Deux jours plus tard, nous apprend le cartulaire de La Lance, ce sont les chartreux qui accueillaient deux frères mineurs et deux bénédictins, afin de chanter le *De profundis* autour de la tombe (*tumba*) d'Othon de Grandson³⁵. Datées toutes deux du 23 janvier 1372, les deux chartes présentent de nombreuses analogies de formulaire et l'on peut logiquement supposer que le prieuré bénédictin de Saint-Jean-Baptiste avait été gratifié d'un troisième document semblable, même si ce dernier n'a pas été retrouvé³⁶. Outre lui-même, Guillaume énumère, parmi les bénéficiaires de cette liturgie funèbre, son père, sa mère, sa sœur, son grand-oncle paternel, soit Othon I^{er}, puis il termine par sa femme, Jeanne de Vienne, citant enfin de façon générique l'ensemble des personnes dont il est issu³⁷. S'agissant de la mise en place d'une liturgie familiale, la profondeur généalogique reste pourtant relativement faible, puisqu'elle ne remonte pas au-delà de l'illustre grand-oncle, fondateur des trois monastères dans les années 1300. Une certaine inflexion agnatique peut cependant être décelée dans la mesure où Guillaume fait précéder les suffrages en faveur de sa femme par l'évocation de son propre lignage.

Il ne s'agit pourtant pas d'une tendance majoritaire, dans la mesure où plusieurs sources mettent précisément

33. Acte connu par une version tardive en français publiée dans Gingins-La-Sarraz 1842, pp. 225-228, 30 mars 1349 ; sur les origines et la diffusion des rituels du lundi comme jour des morts, voir Polo de Beaulieu 1998, pp. 1191-1217.

34. AST, Corte, Baronne de Vaud, mazzo 5 Sainte-Croix 3.

35. *Nécrologe de la chartreuse de La Lance* 1879, pp. 562-564, n° 13.

36. Andenmatten 2006b, pp. 68-69.

37. «Et omnium aliorum ex quibus germino egressus sum et ab eorum germino egressimus» (AST, Corte, Baronne de Vaud, mazzo 5 Sainte-Croix 3) ; «et omnium aliorum ex quibus gremio egressus sum» (*Nécrologe de la chartreuse de La Lance* 1879, p. 563).

30. Sur ces pratiques ainsi que leurs fondements scripturaires et patristiques, voir les travaux de Lauwers.

31. Notamment Guerreau-Jalabert, Le Jan, Morsel 2002.

32. Sur l'aristocratie vaudoise durant les XI^e-XII^e siècles, voir Castelnovo 1994.



Fig. 4. La Sarraz, chapelle Saint-Antoine, monument de François I^{er} de La Sarraz, détail du transi (Photo Nathalie Desarzens).

en exergue, en fait d'inventeurs de traditions funéraires, des couples. Tout en reconnaissant aux hommes et aux femmes une égale liberté de choix en matière de sépulture, le droit canon médiéval préconisait en effet, sur la base de l'exemple fondateur d'Abraham et de Sara (Genèse XXIII), le modèle scripturaire du tombeau conjugal³⁸. On en retrouve un écho dans l'exemple cité plus haut d'Ebal III de Grandson-La Sarraz qui demanda en 1235 à être enseveli avec sa femme à la sortie du dortoir³⁹. De même, si le fameux gisant de La Sarraz est à juste titre célèbre pour sa représentation macabre d'un défunt en voie de décomposition, il n'en reste pas moins dominé par deux hommes et deux femmes vivants, évocation de deux couples, même si les identifications précises restent problématiques (fig. 4, 15)⁴⁰. Quant au principal promoteur de la sépulture des Colombier à Montheron, le « bon et gros bailli » Humbert, il reposait devant l'autel Saint-Barthélemy, en véritable patriarche, entouré de ses trois épouses⁴¹.

38. Lauwers 1996b ; voir aussi *Corpus iuris canonici* 1881, col. 548-551.

39. Rouiller 1994, pp. 146-147, doc. 30.

40. Sur ce monument, voir la mise au point de Nathalie Desarzens dans le second volume de cet ouvrage, avec bibliographie antérieure (cat. vd-64) ; sans avancer ici une interprétation définitive quant à l'identification des personnages, il est ainsi évident que le monument célèbre les fructueuses alliances conclues au XIV^e siècle par les La Sarraz avec la Maison d'Oron, comme l'indique la présence des armes de cette famille sur le cimier de l'un des heaumes situés aujourd'hui à l'arrière-plan du monument.

41. « [...] qui cognominatus est bonus et grossus baillivus [...]. Et habuit iste nobilis Humbertus mulieres tres, cum quibus voluit sepeliri in isto monasterio et ante altare Sancti Bartholomei » (AVL, Montheron 110 bis transcrit dans Rouiller 1993, p. 180).

En réalité, ce dernier cas de figure devait être assez exceptionnel, puisque les approches démographiques de la noblesse médiévale ont plutôt tendance à souligner le cas inverse, à savoir une majorité de veuves, ayant parfois été mariées à plusieurs reprises, sur les veufs⁴². Plus généralement, dans un milieu aristocratique où l'hypergamie, c'est-à-dire une certaine supériorité sociale de la famille de l'épouse sur celle de son mari, était la tendance majoritaire, la femme pouvait se retrouver, au moins théoriquement, face à une diversité de choix supérieure à celle qui s'offrait à son mari : où élire le lieu de son dernier sommeil ? Dans sa famille d'origine ou dans sa famille d'alliance et, le cas échéant, auprès duquel de ses maris successifs ?

Pour les célibataires héritières de la seigneurie paternelle, le choix de la sépulture familiale s'imposait évidemment, à l'exemple d'Elinode Alamandi, codame de Coppet, qui choisit en 1379 de rejoindre le tombeau familial établi dans l'abbaye cistercienne de Bonmont⁴³. Mais une préférence pour la famille d'origine pouvait aussi être le fait de femmes mariées, notamment en cas d'hypergamie manifeste. Parmi ces retours *post mortem* dans la famille d'origine, on peut citer les familles comtales : en 1330, Marguerite de Neuchâtel, veuve du donzel Jean de Blonay,

42. Cette majorité de veuves s'explique par plusieurs facteurs, comme l'âge précoce des filles au moment du premier mariage et la mortalité élevée des hommes issus de la noblesse en raison des aléas de la vie militaire ; une étude précise du régime démographique de la population nobiliaire vaudoise reste toutefois à entreprendre.

43. « In claustro abbacie Boni Montis, in tumulo et sepultura parentum et predecessorum suorum in quo tumulo vult corpus suum deponi et sepelliri » (AST, Corte, Baronne de Vaud, mazzo 6 Aubonne 34, 12 août 1379).

souhaita se faire ensevelir à la collégiale parentale⁴⁴, comportement suivi également en 1360 par Mermette de Gruyère, veuve de Henri de Strätilgen, qui opta pour le prieuré de Rougemont, nécropole primitive des comtes de Gruyère⁴⁵. Parfois c'est la sépulture maternelle qui est envisagée: le 2 mars 1377, Marguerite, fille du comte Pierre de Gruyère et veuve de Pierre de Châtillon (Vallée d'Aoste), désira se faire ensevelir à Humilimont-Marsens, auprès de sa mère Marguerite, héritière de la seigneurie de Corbières qu'elle avait transmise par son mariage aux Gruyère⁴⁶. Eteinte dans sa puissance seigneuriale et sa vitalité biologique masculine, la Maison de Corbières survivait ainsi dans la *memoria* liturgique entretenue par les chanoines prémontrés d'Humilimont autour des tombeaux familiaux. En 1394, Nicolete, fille de Guillaume de Montagny et d'Isabelle de Cossonay mais sans héritiers directs, opta pour un retour dans la chapelle funéraire des seigneurs de Cossonay, alors même que sa mère avait élu sépulture auprès de son mari⁴⁷.

Peut-être moins systématique que dans les milieux bourgeois, comme le montre l'étude des testaments lausannois, la sépulture auprès du mari reste en fait assez fréquente⁴⁸. Toutefois, la forte identité de la famille d'origine a pu conduire les testatrices à des solutions, peut-être déconcertantes à nos yeux, mais en fait pragmatiques. C'est ainsi qu'Agnès, veuve du seigneur Ulric de Vuippens mais issue de la prestigieuse famille des Grandson, choisit en 1298 de rejoindre son mari dans l'abbaye prémontrée d'Humilimont-Marsens, qui servait de nécropole aux Vuippens, tout en désirant que son cœur soit déposé dans le prieuré bénédictin de Grandson, aux pieds de sa mère et de son frère⁴⁹. Cette pratique de la partition du corps apparaît particulièrement adaptée à la condition de la femme mariée, en lui permettant d'affirmer sa double

identité familiale ou encore d'exprimer une dévotion particulière en faveur de tel ou tel ordre religieux⁵⁰. La multiplication des sépultures permettait d'intensifier les célébrations liturgiques utiles au salut de l'âme mais aussi la production de mémoire. Cette pratique n'était cependant pas réservée aux femmes, puisqu'elle fut précisément adoptée par l'illustre frère d'Agnès, Othon I^{er} de Grandson⁵¹; condamnée par l'Eglise au début du XIV^e siècle qui ne la toléra en principe que moyennant dispense pontificale, elle resta relativement rare en dehors de la haute aristocratie royale et princière⁵².

Le milieu aristocratique connaissait aussi des cas de veuves multiples qui, après un premier mariage conclu dans leur prime jeunesse, avaient ensuite connu plusieurs alliances successives, au gré des stratégies familiales mais peut-être aussi de choix plus individuels. Acquérant probablement au fil des années une certaine autonomie personnelle, elles ne s'en trouvaient pas moins dans des situations patrimoniales et peut-être aussi identitaires fort complexes, qui se manifestent avec acuité au moment crucial du choix funéraire. Par sa systématique et la précision de ses dispositions, le testament (22 avril 1377) de Marguerite de Grandson, femme du comte Rodolphe de Gruyère épousé en troisièmes noces après Hugues de Blonay en 1341 et Pierre de Billens en 1355, reflète la conscience d'une femme particulièrement au fait de sa position mais aussi de ses devoirs lignagers⁵³. Tout en élisant sépulture dans la nécropole de sa famille d'origine, soit chez les franciscains de Grandson, elle prend des dispositions funéraires très précises relatives à sa seconde famille d'alliance, les Billens, mais aucune concernant les Blonay ou les Gruyère.

Dans le même ordre d'idée, le testament dicté le 24 avril 1410 par Marguerite, fille d'Aymon d'Oron-Bossonnens, qui avait épousé consécutivement François II de La Sarraz, Louis II de Cossonay et François de Challant-Montjovet, témoigne aussi bien des multiples attaches familiales de la testatrice que de ses préférences individuelles, exprimées au soir d'un parcours de vie probablement complexe à travers quatre parentés successives, celle de sa naissance et celles de ses trois familles d'alliance⁵⁴. Etabli dans la chapelle du château de Bossonnens, l'acte démontre d'abord que la

44. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* I 1844, pp. 393-395.

45. *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère* I 1867, pp. 154-155, n° 111.

46. «Deinde sepulturam meam eligo infra abbatiam seu monasterium de Humilimonte in Ogo [...] in tumba ubi iacet nobilis domina bone memorie domina Marguereta, mater mea quandam» (*Ibidem*, p. 205, n° 136); publié également d'après une autre expédition dans *Les testaments des seigneurs de Challant* 1974, pp. 46-56 (indiquant par erreur 1376 comme millésime, l'acte suit en fait le style de l'Annonciation).

47. Sépulture «in ecclesia parochiali Sancti Pauli de Cossonay in capella Beate Marie Virginis in tumulo in dicta capella existenti cum predecessoribus meis» (AST, Sezioni riunite, Camerale Savoia, inv. 137, mazzo 5/2, n° 4, 14^e parchemin, 20 septembre 1394); l'élection de sépulture d'Isabelle de Cossonay est citée dans une clause testamentaire (ACV, C XVI 188, 20 septembre 1382).

48. Pasche 1989, pp. 52-54; Lavanchy 2003, pp. 104-106.

49. AEF, Humilimont S 5, juillet 1298: «Item volo et ordino quod corpus meum in abbacia de Humilimonte sepeliatur, excepto corde quod sepeliri et recumti [sic pour recumbi] volo in prioratu monacorum de Grandisson ad pedes matris mee et fratris mei».

50. Gaude-Ferragu 2009, pp. 383-404.

51. Sur Othon I^{er} de Grandson, voir les actes du colloque de Lausanne-La Lance, 23-24 juin 2011 (cf. note 19).

52. Sur les divisions du corps dans l'aristocratie et notamment les tombeaux de cœur, voir Gaude-Ferragu 2005, en particulier pp. 315-344.

53. *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère* I 1867, pp. 208-212, n° 137. L'alliance avec Hugues de Blonay est connue par une dispense matrimoniale concédée le 5 janvier 1341 par Benoît XII, voir *Benoît XII (1334-1342)* 1910, p. 276, n° 8090; pour son mariage avec Pierre de Billens, voir Zurich 1921, p. 276.

54. *Les testaments des seigneurs de Challant* 1974, pp. 136-148.

testatrice ne résidait probablement pas avec son mari, issu de la plus illustre des familles valdôtaines et très en vue à la cour de Savoie. La répartition des donations pieuses atteste ensuite un enracinement concentré autour de la seigneurie de Bossonnens, dont Marguerite était l'unique héritière⁵⁵. Elle choisit d'élire sépulture auprès de son premier mari, François de La Sarraz, enterré suivant la tradition familiale à l'abbaye du Lac de Joux, et dont elle avait eu deux fils, cités comme ses uniques héritiers. Elle ne fait aucune mention de son deuxième mari, Louis II de Cossenay, ni de leurs quatre filles, lesquelles étaient alors toutes décédées. La valeur accordée au premier mariage dans la construction de l'identité lignagère féminine est ici manifeste, renforcée encore dans le cas présent par l'absence d'héritier mâle dans les deux alliances postérieures et le décès de ses filles. Quant à son troisième mari, François de Challant-Montjovet, il n'est cité que pour préciser l'identité de Marguerite et cette dernière n'avait manifestement pas l'intention de rejoindre dans la mort un mari dont elle s'était tenue probablement éloignée de son vivant déjà.

Le souhait de se faire enterrer avec ses enfants est une autre spécificité des sépultures féminines. Même s'il semble un peu paradoxal, ce choix n'est au fond pas si incongru pour des femmes qui avaient dû voir mourir en bas âge un certain nombre de leurs enfants, ce qui explique que la plupart de ces derniers ne sont généralement pas désignés nommément. Marguerite de Blonay, veuve de Hugon d'Estavayer, souhaite ainsi en 1403 reposer dans la chapelle de l'Assomption de l'église Saint-Laurent d'Estavayer au côté de sa fille Jeannette « et de ses trois autres enfants »⁵⁶. A la même époque, Antonie, fille bâtarde de Guillaume de Cossenay, élit sépulture « avec ses enfants défunts » dans le cimetière de l'église paroissiale Saint-Paul de Cossenay⁵⁷. En 1430, la première élection de sépulture explicitement attestée dans la chapelle Saint-Antoine du château de La Sarraz est le fait de Bonne de Salins, veuve d'Aymon IV de La Sarraz, qui veut se faire ensevelir « dans la tombe de ses enfants »⁵⁸. La mortalité infantile n'est évidemment pas une spécificité du début du XV^e siècle et l'on peut s'interroger sur les raisons de cette attention nouvelle portée aux enfants dans la constitution de la mémoire funéraire. Même s'ils ont été fortement restaurés, on pourrait

éventuellement en retrouver, précisément à La Sarraz, l'expression à travers la représentation de priants de petite taille, aux traits juvéniles, sur le registre inférieur du célèbre gisant (fig. 5). Il ne s'agit en tout cas pas d'une spécificité vaudoise, puisque la représentation des enfants, voire des petits-enfants, sur les tombeaux se multiplie aussi sur des tombeaux anglais à la fin du XIV^e siècle⁵⁹. Relevons par ailleurs que la représentation d'enfants vivants sur un tombeau est ambivalente, car elle peut aussi bien signifier une attention nouvelle portée à la mémoire des enfants décédés en bas âge que, dans la mesure où ils sont représentés vivants, la fécondité du lignage permettant d'assurer sa continuité par delà les meurtrières épidémies de peste traumatisantes de la seconde moitié du XIV^e siècle.

A l'heure de leur mort, les membres de l'aristocratie vaudoise pouvaient-ils cependant échapper à leur parenté, dont l'excellence sociale leur avait certes assuré un prestige matériel et symbolique mais dont les impératifs lignagaires avaient parfois dû se révéler bien contraignants? On a vu que, nonobstant leur infériorité juridique, les femmes semblent paradoxalement avoir joui de davantage de possibilités, sinon de libertés, dans leur choix funéraire, à défaut d'avoir pu s'opposer de leur vivant aux alliances conclues pour elles afin de servir les stratégies familiales et patrimoniales. Par ailleurs, certains hommes ont apparemment aussi échappé à leur parenté à l'heure de choisir le lieu de leur dernier sommeil. C'est ainsi que le cadre prestigieux de la cathédrale de Lausanne représenta, à l'échelon régional, un lieu parfaitement adapté à trois rejetons issus des plus illustres familles de la noblesse vaudoise, restés célibataires ou du moins dépourvus d'héritiers directs: Othon I^{er} de Grandson, Jean de Gruyère-Montsalvens et Louis III de Cossenay⁶⁰.

Fondateur de trois établissements ecclésiastiques au cœur de la seigneurie familiale auxquels il laissa son cœur et peut-être ses entrailles⁶¹, Othon I^{er} de Grandson († 1328) choisit la cathédrale de Lausanne comme cadre pour la célébration de ses obsèques et l'édification de son somptueux tombeau, que l'on peut admirer aujourd'hui encore à l'entrée du chœur⁶². En apparence, ce choix s'explique par la condition de célibataire d'Othon, qui se placerait ainsi en dehors de la continuité lignagère, ainsi que par l'envergure de son parcours dans les grandes cours

55. Charrière 1865, pp. 147 et ss.

56. « *Elego sepulturam infra ecclesiam Sancti Laurentii de Estavaye, in capella Beate Marie Virginis iuxta tumulum quondam Iohannete filie mee et trium alius liberis meis* » (AEF, fonds de famille, Estavayer, carton 1381-1410 [9 janvier 1402-1403, daté selon le style de l'Annonciation]).

57. « *... cum liberis meis defontis [sic]* » (ACV, C IX c 46, 28 juin 1409, cité dans Rouiller 1993, p. 135).

58. « *Sepulturam vero corporis mei, cum anima ab eodem fuerit egressa, eligo in cappella dominorum Sarrate, in villa Sarrate constructa, et videlicet in sepultura seu tomba liberorum meorum quondam* » (Rouiller 1994, pp. 272-273).

59. Lachaud 2006, pp. 131-132.

60. Sur l'élection de sépulture à la cathédrale, voir *Destins de pierre* 2006, en particulier pp. 11-40, Huguenin, Claire, « La cathédrale nécropole » (Huguenin 2006a); voir aussi Bach, Blondel, Bovy 1944, spécialement p. 308.

61. Voir la publication annoncée en note 51, en particulier Andenmatten, « La politique funéraire et ecclésiastique d'Othon I^{er} de Grandson ».

62. *Destins de pierre* 2006, en part. pp. 154-159.



Fig. 5. La Sarraz, chapelle Saint-Antoine, monument de François I^{er} de La Sarraz, détail des priants du sarcophage (Photo Karina Queijo).

europeennes qui le situe très nettement au-dessus du reste de l'élite aristocratique vaudoise. Des préoccupations familiales ne sont cependant pas entièrement étrangères à ce choix, puisque le célèbre chevalier rejoignait en fait dans le chœur de la cathédrale ses cousins Guillaume († 1301) et Othon († 1312) de Champvent ainsi que son neveu Pierre d'Oron († 1323) qui, tous trois évêques de Lausanne, y avaient établi le lieu de leur dernier sommeil⁶³. Si les sources explicites sont rares et les identifications avec les monuments funéraires subsistants difficiles, l'inhumation d'un évêque dans sa cathédrale est traditionnelle et donc très vraisemblable à Lausanne aussi, où deux gisants épiscopaux datables des années 1300 peuvent ainsi être attribués aux cousins d'Othon I^{er} de Grandson⁶⁴.

Bien que marié à quatre reprises, Jean de Gruyère, seigneur de Montsalvens et frère du comte Pierre, était quant à lui resté fort opportunément dépourvu d'héritiers, ce qui assura une transmission sans heurt du comté⁶⁵. Il ne suivit pas les traditions funéraires, au reste fluctuantes, de sa famille et choisit lui aussi la cathédrale de

Lausanne comme dernière demeure⁶⁶. Exprimée dans son testament de 1365 dans lequel il souhaitait se faire enterrer dans la cathédrale, «à côté de la chapelle de la Vierge»⁶⁷, cette décision avait été précédée de plusieurs dispositions mémorielles établies dans ce même édifice. Le 17 juillet 1349 déjà, il faisait allusion à un testament par lequel il avait fondé un anniversaire dans la cathédrale de Lausanne, donation confirmée dix ans plus tard⁶⁸. Dans ce premier testament, dont le contenu n'est rapporté que de façon indirecte, il aurait déjà établi sa sépulture devant la chapelle de la Vierge (au pied de la représentation du Christ en croix), et celles de sa femme et de sa sœur devant l'autel Saint-Maurice⁶⁹.

De son vivant déjà, Louis III de Cossonay avait fait édifier un tombeau à l'intérieur de la cathédrale de

66. Sur les choix funéraires des Gruyère, voir Boschetti 1999 et Andenmatten 2005, pp. 12-14.

67. «*Sepulturam nostram eligimus in ecclesia cathedrali Beate Marie Lausannensis, iuxta capellam B. Marie*» (*Monuments de l'histoire du comté de Gruyère I* 1867, pp. 170-171, n° 119, 7 et 19 avril 1365); détails et références des multiples dispositions testamentaires dans Boschetti 1999, pp. 21-24; les dispositions postérieures à 1365 ne font plus allusion à sa sépulture.

68. ACV, C V b 91, 17 juillet 1349, et C V a 1047, 8 septembre 1359.

69. Détails cités dans Hisely II 1855, p. 295, reprenant *Der Schweizerische Geschichtforscher*, XIII, Berne, 1846, pp. 199-200, lequel renvoie à une copie de la collection Zurlauben (Aarau), référence qui n'a pas été vérifiée; l'original de ce premier testament semble introuvable; quant aux documents cités à la note précédente, il s'agit d'actes établis en faveur du chapitre cathédral pour le payement de l'anniversaire qui ne contiennent aucun renseignement sur les sépultures.

63. On peut y ajouter un quatrième évêque, également neveu d'Othon, Girard de Vuipens, qui avait été évêque de Lausanne de 1302 à 1309, mais qui fut transféré à Bâle où il mourut en 1325 et où il fut enterré dans la cathédrale; cf. *Le diocèse de Lausanne* 1988, pp. 121-126 et *Schweizerische Kardinäle* 1972, p. 186.

64. Voir les discussions et attributions proposées dans *Destins de pierre* 2006, notamment pp. 146-153.

65. *Manuel généalogique I* 1900, p. 90, n° 34; Andenmatten 2011, pp. 12-13.

Lausanne, dans laquelle il désira se faire enterrer selon ses dernières volontés exprimées par son testament du 18 septembre 1394⁷⁰. Grand seigneur très bien introduit à la cour de Savoie, Louis avait hérité la seigneurie familiale de son neveu et il était le dernier représentant mâle de l'une des plus puissantes familles seigneuriales du Pays de Vaud. Celle-ci avait établi de façon stable sa nécropole située dans l'église au cœur de sa seigneurie, laquelle resta en activité jusqu'à l'extinction complète de la famille⁷¹. Si Louis manifesta à l'égard de cette *memoria* familiale une sollicitude certaine, comme en témoignent les dispositions prises pour asseoir solidement sur des revenus fonciers les donations pieuses effectuées par les membres défunts de sa famille⁷², son choix lausannois reflète une prise de distance, relative, avec les traditions familiales. Cette attitude s'expliquerait par sa position lignagère, puisqu'il était à la fois un cadet ayant hérité la seigneurie familiale de son neveu tout en étant lui-même dépourvu d'héritier direct. Ce choix n'exprime toutefois pas une solitude funéraire puisque Louis avait prévu en fait un mausolée conjugal destiné aussi à sa femme Marguerite de Salabruche, dont le testament ne précède que de quatre jours celui de son mari⁷³.

En choisissant le siège épiscopal lausannois, ces trois chevaliers issus des plus puissants lignages du Pays de Vaud entendaient manifester leur excellence sociale et peut-être aussi leur parcours international qui les avait conduits bien loin de l'ancre territorial de leur famille. Leur condition de cadet sans héritier mâle direct a certainement influencé leur choix de s'éloigner de la nécropole familiale établie au cœur de la seigneurie, dont ils n'assuraient pas la transmission. C'est incontestablement avec cette dernière qu'ils prenaient leur distance, bien davantage qu'avec une famille charnelle qui restait le cadre obligé de leur existence, ici-bas comme au-delà.

70. « *Sepulturam vero corporis mei eligo in ecclesia cathedrali Lausannensi ante altare Beate Marie Virginis in tumulo ibidem jam per constituto* » (AST, Sezioni riunite, Camerale Savoia, inv. 137, mazzo 5/2, n° 4, 16^e parchemin, transcrit partiellement dans Rouiller 1993, pp. 129-131); le premier testament de 1387 mentionné par Charrière 1865, p. 158 n'a pas pu être retrouvé.

71. Voir plus haut les passages correspondant aux notes 15 et 47.

72. Charrière 1865, pp. 328-339, n° XLVIII.

73. « *Sepulturam meam elegi infra ecclesiam Beate Marie Lausannensis, videlicet in tumba seu tumulo ibidem per dictum dominum Ludovicum, dominum et maritum meum dilectum, constructa seu constructo* », clause établie à l'intention des dominicains de Lausanne le 14 septembre 1394 (AVL, Poncer, Testaments, n° 161, transcrit partiellement dans Rouiller 1993, pp. 128-129).

Les tombeaux monumentaux en Suisse romande à la fin du Moyen Age

Brigitte Pradervand, Nicolas Schätti, Jacques Bujard

Comme le révèlent les nombreuses fouilles archéologiques menées dans les églises de Suisse romande, des sépultures ont rempli dès l'Antiquité tardive et jusqu'à l'époque carolingienne le sous-sol de la plupart des nefs et des chœurs¹. Alors que leurs emplacements n'étaient guère marqués dans le sol, une épitaphe murale ou un *arcosolium* signalait parfois l'existence d'une tombe particulièrement remarquable par l'identité, réelle ou supposée, du défunt, telle celle ayant abrité selon la tradition les ossements de saint Maurice et de ses compagnons dans l'église d'Agaune².

Malgré l'interdiction d'inhumer des laïcs à l'intérieur des églises, promulguée par le décret de Gratien qui codifie vers 1140 le droit canon³, les seigneurs locaux des pays romands, comme partout ailleurs, négocièrent et obtinrent ce droit dès le XI^e siècle en tout cas⁴. Ces premières inhumations furent tout d'abord signalées par de simples dalles gravées d'inscriptions ou par des sarcophages en pierre. Ainsi, l'évêque Henri (985-1018) aurait fait ensevelir «l'un de ses bons amis» dans chacune des églises de Lausanne et fait couvrir leur sépulture d'une pierre tombale⁵. C'est seulement à partir du XIII^e siècle qu'à l'instar d'autres régions européennes apparaissent les exemples de sépulcres qui font appel à des projets artistiques complexes et que nous désignons, par commodité, du terme de «tombeaux monumentaux». En effet, ces œuvres, qui connaîtront un succès grandissant à partir de la fin du XIV^e siècle, se

caractérisent non seulement par la présence d'une effigie sculptée du défunt, généralement sous la forme d'un gisant taillé en haut-relief ou en ronde-bosse, mais aussi par leur inscription dans un enfeu, souvent richement orné, ou sous un dais sculpté. Ces dispositifs cherchent à donner à la tombe une visibilité accrue dans l'espace sacré et lui confèrent, sur le plan artistique, une valeur quasi architecturale.

Les monuments de ce type conservés en terre romande sont peu nombreux et ne donnent qu'une faible image de l'importance qu'ils avaient dans les lieux de culte de nos régions à la fin du Moyen Age. Si des tombes ont été créées à la veille de la Réforme encore⁶, les destructions liées à l'introduction du protestantisme dans nos régions comme les réaménagements successifs des églises restées catholiques furent, dans ce domaine aussi, dévastateurs. Lorsque les monuments subsistent, les usures du temps ont le plus souvent modifié les dispositions primitives et parfois compromis l'identification de ces dignitaires jouissant du privilège de reposer près des reliques et des autels des saints qu'ils vénéraient.

Parmi les enfeus médiévaux les plus anciens conservés dans la région figurent les arcades en plein cintre, sans décor sculpté, ménagées dans la nef de l'église Saint-Pierre de Carignan avant l'an mil⁷ et au pied du clocher roman de l'église Saint-Martin de Chiètres⁸. Des enfeus en arc surbaissé montrent la même sobriété architecturale à la fin du XII^e siècle dans le bas-côté sud de la collégiale de Neuchâtel et vers 1259 dans le chœur de l'église Saint-Pierre d'Engillon, ce dernier pour les seigneurs de

1. Voir les chapitres consacrés aux sépultures et aux églises dans SPM VI 2005.

2. Des inscriptions funéraires ont été retrouvées à Saint-Maurice dès le XVI^e siècle, comme celle d'un évêque de Sion, Vultcherius, longtemps identifié avec l'abbé Willicaire (762-765), aujourd'hui comme un évêque inconnu par ailleurs, de la seconde moitié du X^e siècle (CIMAHI 1977, pp. 115-118, n°41).

3. Bernard 1933; Sapin 1996, pp. 65-78.

4. Sur les monuments funéraires de Suisse occidentale, voir d'une manière générale: Gantner 1956, pp. 261-270; Rouiller 1997a.

5. Morerod 2000, pp. 106-109.

6. Ainsi, le 9 juin 1534, Raoul Benedicti, ancien abbé de l'Isle-Saint-Jean de Cerlier, prieur commendataire de Perroy et de Corcelles près de Neuchâtel, choisit d'être enseveli dans le chœur de l'église de Perroy, dans le tombeau de son oncle Nicod, religieux comme lui (ACV, P Château de Vufflens 62, 9 juin 1534).

7. Bujard (à paraître).

8. Schwab 1987, pp. 59-68.

Valangin⁹. Ils préfigurent les très nombreux enfeus de l'époque gothique couverts d'un arc brisé ou surbaissé. Généralement dotés d'un encadrement mouluré, ils reçoivent parfois un décor architectural plus élaboré comme celui situé dans l'aile orientale du cloître de l'abbaye d'Hauterive, orné d'un rempage et attribué à Pierre Dives, abbé de 1320 à 1328, ou un autre dans la nef de l'église des cordeliers de Fribourg, un peu plus ancien et surmonté autrefois d'un gâble à rempage, peut-être en lien avec la famille de Kibourg¹⁰.

De nombreux enfeus portent en outre des traces de polychromie. Les mieux conservés de ces décors peints représentent des thèmes funéraires, telles la Crucifixion dans celui de la famille de Villars au cloître de l'abbaye d'Hauterive¹¹ ou la Mise au tombeau figurant depuis le XV^e siècle dans la chapelle sud du temple de Grandson¹² ou, refaite en 1656, sur le tombeau de Rodolphe de Thüdingen et de son épouse à l'église des augustins de Fribourg¹³.

Quant aux gisants, isolés ou sous un enfeu, ils sont peu nombreux. L'abbaye d'Hauterive en conserve deux, parmi les plus anciens et les plus remarquables, ceux de Conrad de Maggenberg, décédé le 17 décembre 1272, et d'Ulrich de Treyvaux, mort vers 1350¹⁴. Si au tournant des XIII^e-XIV^e siècles, leur nombre devait être très réduit, ils ont dû être plus fréquents à partir du XIV^e et surtout du XV^e siècle, même si c'est essentiellement à travers quelques rares mentions d'archives qu'on en a trace. On citera le cas pour le moins original du puissant Henri de Colombier, l'un des familiers du duc Amédée VIII qui l'accompagna dans son ermitage de Ripaille. Ce chevalier fut inhumé en 1437 dans un tombeau creusé devant le maître-autel de l'église cistercienne de Montheron, nécropole de sa famille. Il aurait, sans doute par humilité, taillé de sa propre main son tombeau en pierre (*in sepulcro quod ipsem excederat in petra*), qu'on peut imaginer en trois dimensions, vu la qualité du personnage¹⁵.

La tradition du gisant sous enfeu perdura longtemps. Parmi les derniers exemples, il faut mentionner les statues des fondateurs de la collégiale Saint-Pierre de Valangin¹⁶ – posées côte à côté dans le chœur de leur église, dans une niche surmontée d'une plaque de bronze dont l'inscription,

datée de 1523, résume le rôle mémorial du monument¹⁷ (fig. 6 et 7) – ou encore le tombeau du chevalier Jean de Malliard, dont le gisant sculpté peu après 1612 fut placé dans l'embrasure d'une baie du bas-côté sud de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Romont (fig. 110)¹⁸.

Les tombeaux monumentaux

Plusieurs tombeaux exceptionnels sont parvenus jusqu'à nous, plus ou moins bien conservés, dont l'histoire a été retracée par des études monographiques récentes¹⁹. Le premier tombeau monumental qui a subsisté dans notre région, prestigieux s'il en est, appartient à Othon I^{er} de Grandson († 1328), voyageur infatigable qui fut investi de missions diplomatiques par le roi d'Angleterre (fig. 3)²⁰. A l'origine de plusieurs fondations ou restaurations de monastères, ce puissant seigneur réussit à se faire inhumer dans le chœur de la cathédrale de Lausanne, tout en ayant fait édifier un second tombeau en l'église des franciscains de Grandson et un cénotaphe à la chartreuse de La Lance, ces derniers étant l'un et l'autre détruits²¹. Entre 1331 et 1342, les comtes de Savoie firent aménager la «chapelle des princes» dans l'église de l'abbaye de Hautecombe, fondée le 14 juin 1121 par le comte Amédée III de Savoie, cistercienne depuis 1135 et lieu de sépulture privilégié de la famille depuis le XII^e siècle. La nécropole dynastique des Savoie constitua sans doute une référence régionale pour ce type de fondation²².

Les exemples de tels lieux de mémoire se firent plus nombreux par la suite, le besoin grandissant de se distinguer par une symbolique propre poussant parallèlement les lignages et les sous-lignages à démultiplier les lieux d'inhumation. Les cas de transformations d'anciens tombeaux comme la création de fondations parallèles au sein d'une même famille sont ainsi loin d'être rares. Le seigneur François de La Sarraz, par exemple, édifa dans

17. « Cy gist claudio conte darberg baron et seigneur de valangin et de bofremunt premier fondateur de cesta eglisa, laquell fut dedié le premier iour de iung en lan mil vc et v. Et trespassa le dernier jor de mars en lan mil qui[n]s cens dix sept. Et arsy y giest dame guillemete de vergey sa femme quest demouré à ves après luy. Et ont laisser leurs heritiers Regnoy conte de challant filz de leurs fille loyse 1523. meister jacob gasser gos mich. »

18. Lauper 1996, p. 58, fig. 76.

19. Notamment pour notre région: *Destins de pierre* 2006. Plusieurs tombeaux monumentaux qui ont fait l'objet d'une étude récente sont cités dans cette contribution.

20. Voir à ce propos les actes à paraître du colloque qui vient de lui être consacré les 24 et 25 juin 2011.

21. Andenmatten 2006b, p. 68. Sur le tombeau d'Othon de Grandson, voir Carrard 1890, p. 154; *Destins de pierre* 2006, pp. 26-27, 41-42, 81-82 et 154-159, n°5; De Gregorio, Imperiale 2010; Lüthi (à paraître).

22. Blanchard 1874; Andenmatten, Ripart 2003; Cassina 2004, pp. 525-532.

9. Reynier 2009, pp. 35-38.

10. Bujard 2007, pp. 122-124. Sur le tombeau de Pierre Dives, voir *infra* les pages consacrées aux tombeaux de religieux, pp. 38-46.

11. Waeber-Antiglio 1976, p. 171.

12. Delaloye Morgado *et al.* 2006, pp. 113-119.

13. Strub 1956, p. 265.

14. Waeber-Antiglio 1976, pp. 212-213.

15. Morerod 1992, pp. 282-283.

16. Courvoisier 1968, pp. 145-157. Bujard 2005, pp. 73-90; Stähli 2005, pp. 102-122; Bujard 2010, pp. 311-322.

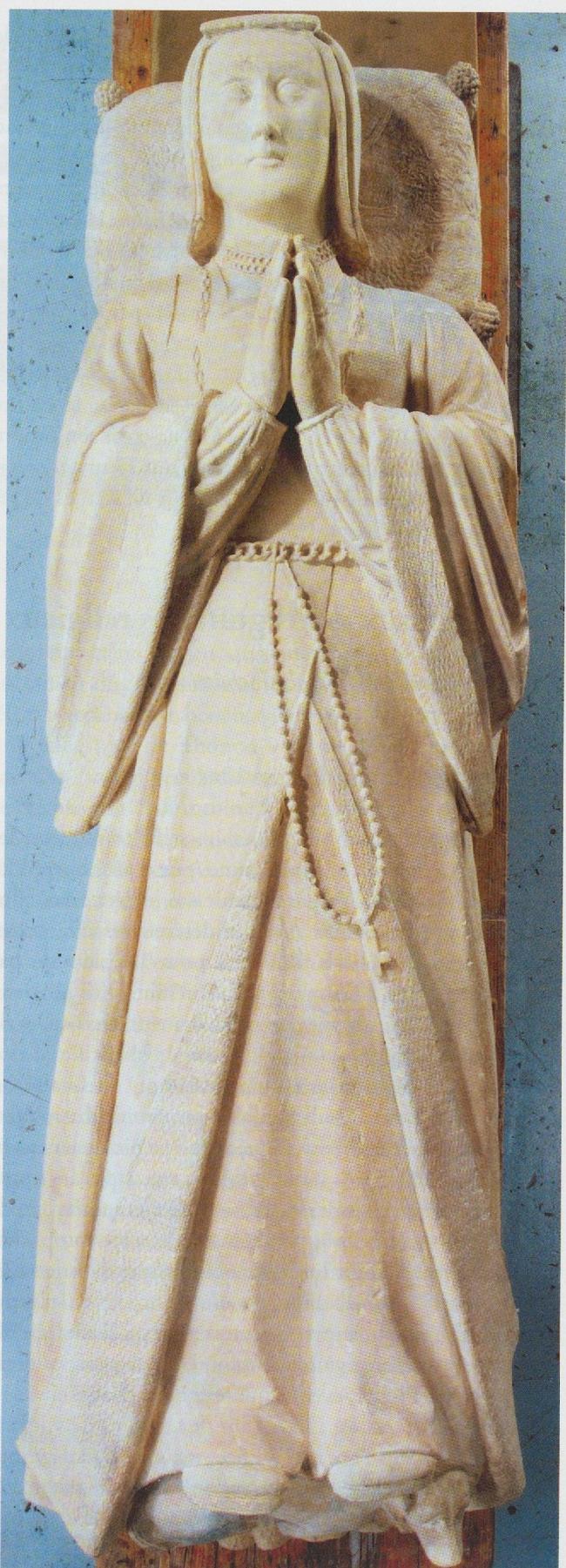


Fig. 6 et 7. Valangin, collégiale Saint-Pierre, les gisants du monument de Claude d'Aarberg († 1517) et Guillemette de Vergy († 1543) (Photos OPAN, Patrick Jaggi).

le troisième quart du XIV^e siècle, à proximité de son château, une grande chapelle dans laquelle sera érigé quelques années plus tard un tombeau qui subsiste toujours, malgré plusieurs déplacements et remaniements. Mais, il ne s'agit là que d'un avatar d'une longue série de sépultures d'un lignage apparenté aux Grandson, dont le parcours funéraire en terre vaudoise est très diversifié: du prieuré de Romainmôtier, que ces dynastes choisirent dès le début du XII^e siècle concurremment à l'église des prémontrés du Lac de Joux plus particulièrement prisée par la branche des La Sarraz, à la cathédrale de Lausanne et aux églises conventuelles de Grandson même, comme on l'a vu²³. Dans le chœur de la collégiale de Neuchâtel, le comte Louis de Neuchâtel entreprit vers 1372 de créer son propre monument, qui regroupa deux gisants antérieurs et se vit par la suite complété deux fois par l'ajout de statues de ses successeurs au XV^e siècle²⁴.

Les tombeaux des dignitaires religieux

Brigitte Pradervand, Nicolas Schätti

Une grande diversité de situations

Au sein de ces ensembles funéraires, les tombeaux des dignitaires religieux occupent une place singulière. Le nombre de destructions paraît avoir été, dans ce cas, plus important encore tant le nombre des œuvres conservées paraît modeste. Mais la Réforme pourrait bien ne pas être seule en cause. Les pratiques funéraires des religieux semblent, en effet, n'avoir que partiellement suivi celles de leurs parents laïques.

Ainsi, dans le cas lausannois, si Othon de Grandson érige son tombeau monumental à proximité du maître-autel de la cathédrale, les évêques du lieu paraissent avoir fait des choix bien plus modestes. Des treize prélats morts avant la Réforme et dont on connaît précisément le lieu de sépulture, un seul trouva place dans le chœur – soit probablement dans le chœur liturgique plutôt que dans le sanctuaire: encore s'agit-il d'Hugues de Bourgogne, inhumé dans l'édifice roman auprès de son père le roi Rodolphe III († 1032), enseveli cinq ans avant lui. Un autre cas, celui de Roger de Vico Pisano, évêque qui résigna sa charge en 1212 et mourut en 1220, est intéressant de ce point de vue, car il fut inhumé dans l'axe de l'édifice, mais dans le déambulatoire, sans construction de sarcophage. Quant aux autres chefs du diocèse identifiés, ils élurent sépulture dans la nef,

devant la clôture de chœur (trois cas), ou, le plus souvent, dans une chapelle ou devant un autel qu'ils avaient fait ériger ou dont ils avaient augmenté la fondation (cinq cas)²⁵. Enfin, deux évêques choisirent une tombe creusée devant la salle capitulaire ou dans le cloître, lieux traditionnellement ouverts à l'inhumation. Dans le cas de l'un d'entre eux au moins, Georges de Saluces (1440-1461), que l'on connaît par ailleurs grâce à son activité de mécène²⁶ et dont on conserve plusieurs testaments réglant ses dernières volontés, cette posture d'humilité est même explicite. Il exigea en effet, en 1461, d'être enseveli sous une simple dalle posée au ras du sol «*cum sculptura plana*». Sa modeste pierre tombale se trouve peut-être parmi les rares qui se sont conservées²⁷.

La réalité matérielle des autres monuments subsistants va dans le même sens. Il s'agit généralement d'épitaphes, remontant au IX^e siècle pour la plus ancienne, de dalles funéraires simplement incisées, comme dans le cas de Georges de Saluces. Ces dalles pouvaient être scellées dans le sol, comme dans ce dernier cas, voire dressées verticalement et fixées au mur. La cathédrale conserve cinq dalles funéraires à figures d'évêques en relief, malheureusement non identifiés, dont deux seulement sont à coup sûr à leur emplacement d'origine²⁸. La plus ancienne, taillée en demi-relief, est celle de la tombe présumée de Vico Pisano que nous venons d'évoquer²⁹. Également érigé dans le déambulatoire, mais à son entrée sud, on trouve le seul sarcophage encore originel sur lequel est couché un gisant; il est datable de la seconde moitié du XV^e siècle³⁰. Les supports des trois dalles actuellement placées dans le croisillon sud du transept ont, en effet, tous été modifiés, l'un d'entre eux intégrant toutefois des lions sculptés originaux (troisième quart du XIII^e siècle). Très certainement, aucun de ces monuments n'était doté d'une superstructure architecturale. Si leur emplacement n'est attesté que depuis le XVIII^e siècle et que leur forme a été profondément remaniée, ils peuvent néanmoins donner une idée de ce qu'a pu être la nécropole des évêques dans la cathédrale de Lausanne.

Il est probable que l'on trouvait un dispositif analogue à la cathédrale Saint-Pierre de Genève, une église qui, en raison de l'absence de déambulatoire, offrait moins de possibilités d'inhumation. L'ordonnance des sépultures, datée du 4 mars 1455, divisait le lieu de culte en quatre

25. Bach, Blondel, Bovy 1944, pp. 307-333, en part. pp. 307-319; Huguenin 2006a, pp. 11-40, en part. pp. 17-24.

26. Il commanda notamment deux tapisseries tournoises ou bruxelloises aujourd'hui conservées au Musée d'histoire de Berne.

27. *Destins de pierre* 2006, pp. 168-169, n° 10.

28. Cassina 2006, pp. 77-88.

29. *Ibidem*, pp. 144-145, n° 2.

30. *Ibidem*, catalogue, pp. 142-153, n°s 1-4, pp. 160-163, n°s 6-7.

23. Bach 1953; Rouiller 1994; Andenmatten 2006b, p. 64.

24. Voir *infra*, pp. 48-51.

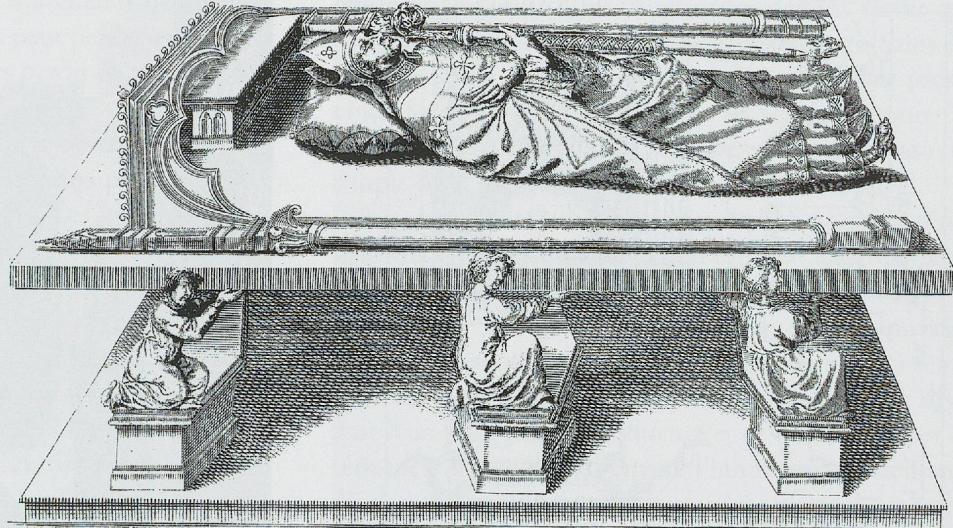


Fig. 8. Hautecombe, abbaye, monument funéraire en bronze de Boniface de Savoie († 1270) (tiré de Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, 1660, p. 262).

parties, une première interdite à l'inhumation comprenant le chœur capitulaire et le « saint des saints », une deuxième réservée aux religieux s'étendant de part et d'autre des stalles, dans les bas-côtés et les bras du transept; une troisième et une quatrième, destinées à accueillir les laïcs, hiérarchiquement en fonction de leur condition³¹. Comme à Lausanne, on retrouve donc des tombes épiscopales situées dans le cloître (Pierre de Faucigny, vers 1342), en pleine nef (Jean Courtecuise, en 1423), et surtout dans les chapelles (Guillaume de Marcossey, vers 1377-1378 ; Jean de Brogny, en 1428 ; François de Metz, vers 1444)³². En 1850, la tombe d'un évêque anonyme avec mitre et crosse fut, en outre, retrouvée dans l'axe de l'église, devant l'emplacement de l'ancien maître-autel, une situation privilégiée qui évoque l'emplacement des évêques « constructeurs » lausannois³³.

Ce qui caractérise Genève dans le contexte régional est le choix majoritaire de ses évêques d'élire pour dernière demeure un autre sanctuaire que la cathédrale. Cette tendance s'affirma relativement tôt puisque Robert de Genève et Jean de Bertrand furent inhumés dans l'abbaye cistercienne de Sainte-Catherine d'Annecy (vers 1287 et vers 1432) et que le Valdôtain Aymon de Quart, l'Auvergnat Jean de Murol et le Français Jean de La Rochetaillée, furent mis en terre respectivement à Aoste (vers 1311),

à Clermont-Ferrand (vers 1399) et à Lyon (vers 1437). Le phénomène devint quasiment systématique à partir du milieu du XV^e siècle après que la Maison de Savoie a réussi à accaparer le bénéfice épiscopal : Amédée de Savoie, à Ripaille près de Thonon vers 1451 ; Pierre et Jean de Savoie à Pinérol vers 1458 et 1522 ; Jean-Louis et François de Savoie ainsi qu'Antoine Champion à Turin vers 1482, 1490 et 1495 ; Charles de Seyssel à Chambéry en 1513 et Philippe de Savoie à Annecy en 1534, ce dernier étant toutefois retourné à l'état laïque en 1509 ; enfin, Pierre de La Baume, choisit Arbois en 1544, mais, quelles que fussent ses intentions, il n'aurait pu retourner à Genève en raison de la Réforme³⁴. On remarquera la diversification des lieux de sépulture – aucun prélat n'ayant rejoint la nécropole familiale de Hautecombe où fut pourtant enseveli dès le XIII^e siècle Guillaume de Savoie, évêque de Valence, et Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, ce dernier en position privilégiée à côté du maître-autel de l'abbatiale (fig. 8)³⁵. Outre la volonté de singulariser les tombeaux, la migration des évêques à leur heure dernière permettait aussi de contourner les règles qui régissaient de manière sans doute trop stricte l'inhumation dans les cathédrales³⁶.

A Saint-Pierre de Genève précisément, le patrimoine funéraire subsistant est extrêmement maigre. Si l'on excepte les fragments d'épitaphe de l'évêque Ansegius, attesté

31. *Obituaire* 1882, pp. 288-290, note 1 ; plan publié dans Blondel 1946, p. 53.

32. Binz 1980, pp. 89, 91, 99 et 102.

33. Stöckli 2006, pp. 19-20 ; la situation de la tombe, datable du XV^e siècle, exclut qu'il s'agisse de Jean Courtecuise (Deonna 1929, p. 178 ; Deonna 1948, p. 81 ; Deonna 1951, pp. 66-67), celui-ci ayant été enseveli « *in medio navi ecclesie ante crucifixum* » (*Obituaire* 1882, p. 191).

34. Binz 1980, pp. 103-105, 108-109, 111-112 et 114.

35. Guichenon 1660, pp. 259-262.

36. Les raisons de tels choix peuvent être multiples. Ainsi un personnage aussi considérable que Jean de Ségovia, ancien cardinal de Félix V et chroniqueur du concile de Bâle, mort en 1463, élut sépulture dans la chapelle qu'il avait fondée dans l'église d'Aiton où il s'était retiré après la perte du diocèse de Maurienne. Sa tombe, détruite, est connue par un dessin et une description ancienne (Mugnier 1890, pp. 412-414).

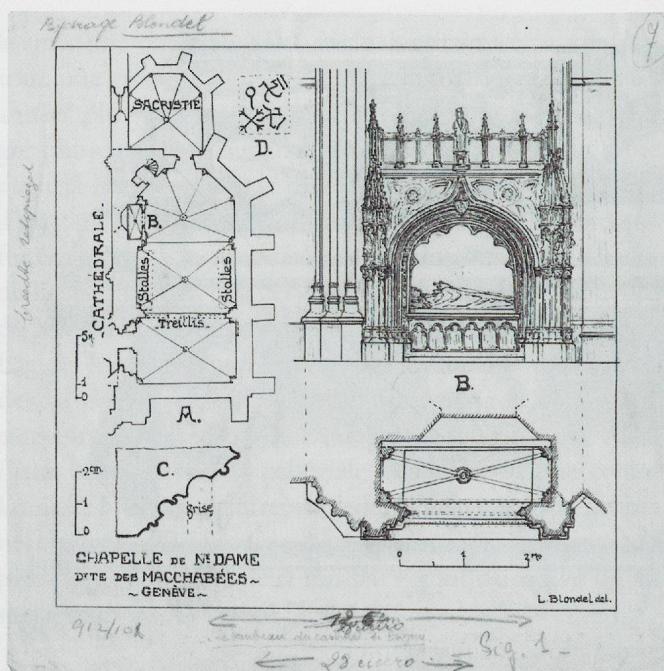


Fig. 9. Genève, Saint-Pierre, monument de Jean de Brogny († 1428). Restitution de Louis Blondel (Service cantonal d'archéologie, Genève).

en 877 mais probablement inhumé au monastère de Saint-Victor, seules deux dalles funéraires d'évêques sont parvenues jusqu'à nous³⁷. Le monument que le cardinal Jean de Brogny fit ériger en 1415 dans la chapelle collégiale qu'il avait fondée au sud de la cathédrale au début du XV^e siècle est tout à fait exceptionnel. Détruit à la Réforme, il n'en reste que quelques fragments³⁸. C'est le premier tombeau à enfeu d'un évêque qui soit attesté dans l'un des trois diocèses romands (fig. 9). Il faut toutefois remarquer que cette sépulture fut créée sur l'ordre d'un prélat qui avait choisi très tôt d'être enseveli à Genève mais qui ne portait pas encore le titre d'évêque de ce diocèse au moment où il le fit construire. Un second tombeau de ce type – le premier tombeau monumental d'un évêque romand en titre qui soit conservé – se trouve à la cathédrale de Sion, lieu de sépulture traditionnel des évêques valaisans. Remonté dans le bas-côté sud de l'église après la reconstruction de celle-ci dans la seconde moitié du XV^e et au début du XVI^e siècle, ce tombeau fut commandé, de manière significative, par un religieux d'origine italienne, Andrea dei Benzi, dit «de Gualdo», vers 1430³⁹ (fig. 10). Toujours à Sion, mais à Notre-Dame de Valère, la seconde cathédrale de la ville, on trouve un tombeau à enfeu et gisant peint en trompe-l'œil vers 1435-1436 dans la nef; de manière analogue au

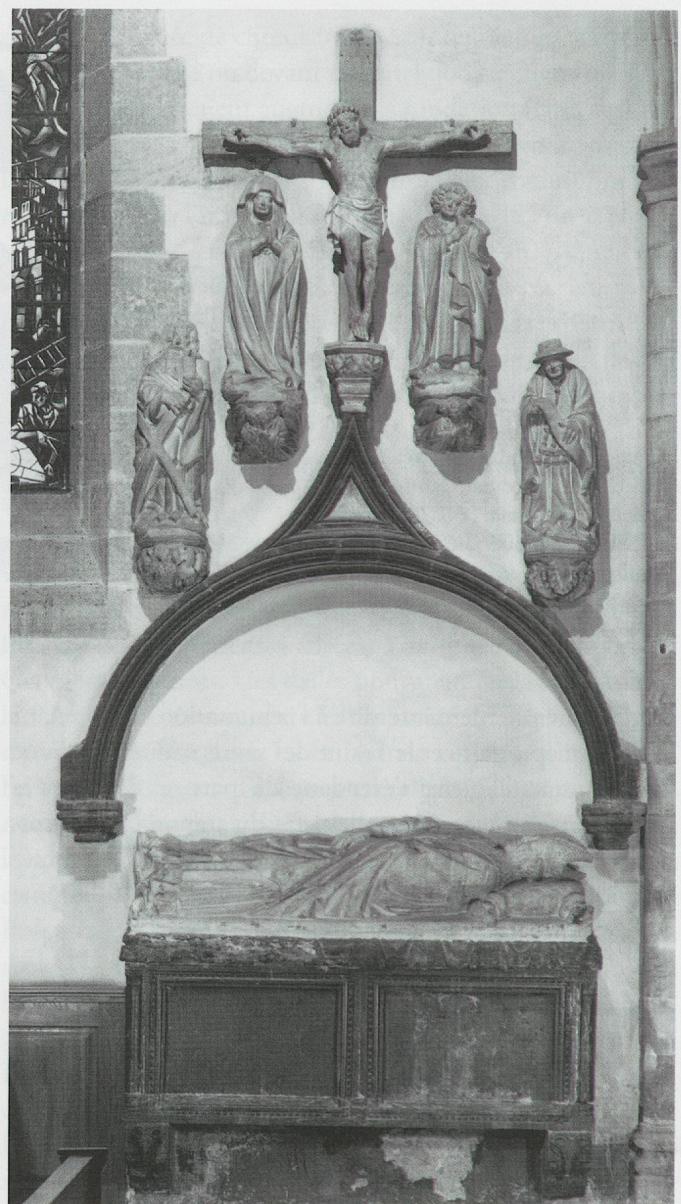


Fig. 10. Sion, cathédrale, monument d'Andrea dei Benzi, dit «de Gualdo» († 1437) (MAH, Photo Bernard Dubuis).

monument de Brogny, il fut commandé par un religieux, Guillaume de Rarogne, qui n'était pas encore évêque au moment où il le fit exécuter (fig. 120)⁴⁰. On remarquera, enfin que, comme à Lausanne, le chœur de la cathédrale de Sion abritait des sépultures de laïcs⁴¹.

On peut imaginer que des tombeaux monumentaux avaient été érigés dans les cloîtres cathédraux et qu'ils auraient été détruits en même temps que ceux-ci. Même si,

37. Celle de Guillaume de Marcossey, mort le 31 décembre 1377, et de l'évêque anonyme citée plus haut. Besson 1759, p. 40; Deonna 1929, pp. 134-135 (n° 257), 189, 191-192 (n° 436), 264-265 (n° 547), 200-201 (n° 452).

38. Blondel 1957, pp. 25-33.

39. Lapaire 1991a, pp. 56-65.

40. Cassina, Hermanès 1978, pp. 38-43; Pradervand, Schätti 2006, pp. 272-285.

41. En 1451, Jaquème de Challant, femme de Hildebrand de Rarogne, élit sépulture dans le chœur de la cathédrale de Sion qui doit être reconstruit, à savoir près du maître-autel; elle lègue 500 florins pour les travaux de reconstruction et 300 florins pour la construction de son tombeau (Dubuis 1979, p. 159).

comme on l'a vu, ils continuèrent à accueillir des tombes épiscopales jusqu'au XV^e siècle, on peut penser que ce lieu de sépulture traditionnel avait alors perdu de son prestige. En revanche, la fondation de chapelles funéraires sous forme d'édifices latéraux permettait le développement de programmes somptueux dans l'église sans porter atteinte à la dignité du lieu de culte principal. Les exemples attestés sont là aussi relativement rares et il semble que l'on se contenta généralement des espaces limités créés lors de la construction ou de l'érection de simples autels⁴².

Une première chapelle de ce type avait été voulue au sud du transept de la cathédrale de Lausanne par l'évêque Guillaume de Menthonay – un familier du pape avignonais Clément VII – mais les travaux furent interrompus après son décès brutal en 1406⁴³. Si l'on excepte le cas atypique de la chapelle collégiale fondée par Brogny – autre prélat à la carrière internationale – chapelle dont le projet, les fondations, l'aménagement et même les dimensions firent concurrence à la cathédrale elle-même⁴⁴, on retiendra surtout les exemples relativement bien documentés des fondations de Walter Supersaxo à Sion (1471-1482)⁴⁵ et d'Aymon de Montfalcon à Lausanne (1505-1517)⁴⁶. La tombe – une simple dalle en Valais, de forme inconnue dans le chef-lieu vaudois – s'accompagnait de programmes artistiques très développés, peintures murales et retable à Sion, stalles au riche décor sculpté à Lausanne.

La description faite en 1427 de la chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste-et-Saint-Christophe, fondée dans la cathédrale d'Aoste par l'évêque Oger Moriset le 1^{er} avril 1420 et dotée le 31 octobre 1422, montre la richesse de ces « chapelles sépulcrales » : édifiée en « marbre », elle est entourée de figures d'albâtre, fermée de grilles et pourvue d'un autel richement orné d'objets liturgiques dont une boîte contenant les reliques de saint Christophe, une croix et un ostensorial en argent, un diptyque fait de vitraux figuratifs (« *duabus tabulis vitreis cum diversis imaginibus* »), des livres et des vêtements sacerdotaux. La tombe de l'évêque était signalée par un sarcophage portant l'image du défunt en albâtre, aujourd'hui conservé dans le Musée du trésor⁴⁷. Contrairement aux évêques romands, Moriset, membre de l'entourage de Jean XXIII et participant des trois conciles de Pise, Constance et Bâle, montra son attachement

aux cathédrales qu'il avait desservies, faisant éléver après Aoste un second tombeau à la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne – un sarcophage portant un gisant sous un enfeu formé par une large arcade en accolade ; mort pendant le concile en 1441, il fut finalement enseveli sous une simple dalle funéraire dans la cathédrale de Bâle⁴⁸.

L'iconoclasme⁴⁹ ou, en terres catholiques, les réaménagements ou reconstructions d'églises⁵⁰ ne sont probablement pas seuls en cause pour expliquer la rareté des monuments funéraires épiscopaux de grande envergure à Genève, Lausanne et Sion. L'érection de ceux-ci semble bien avoir été réservée principalement aux prélats disposant d'un vaste réseau d'influence et ne doit pas cacher une réticence plus générale envers l'inhumation ostentatoire du clergé dans les centres épiscopaux, réticence que traduit la discréption affichée par Georges de Saluces au début des années 1460 lors du choix de sa sépulture.

Le clergé régulier semble avoir abandonné plus tôt de telles réserves, du moins si l'on se réfère aux monuments conservés. Vers 1320-1330, à l'abbaye cistercienne d'Hauterive, l'abbé Pierre Dives fit probablement édifier le tombeau sous enfeu, sculpté et peint, conservé dans la galerie orientale du cloître, à proximité de la salle capitulaire⁵¹. Le cloître est aussi le lieu choisi pour l'érection posthume du tombeau de l'abbé Ponce de Faucigny († 1178), dans l'abbatiale de Sixt en Faucigny⁵². Un emplacement similaire fut élu par le prieur de Romainmôtier Guillaume de Montricher (1314-1338) pour faire éléver un ensemble

48. Plantania 2003, en part. pp. 30-32 ; voir aussi Ameri (à paraître). A noter que si la série des tombeaux épiscopaux commence tôt à Aoste – au tournant des XIII^e-XIV^e siècles (avant 1302 et 1317) avec les tombeaux des bienheureux Boniface de Valperga et Emeric I de Quart, et dès 1371, avec le tombeau d'un évêque non béatifié, Emeric II de Quart – le tombeau de Moriset constitue un renouvellement typologique de la tradition des sépultures monumentales locales.

49. Deonna 1951, pp. 53-76.

50. Ce que déplore déjà Guichenon au XVII^e siècle : « Ce Tombeau [de Jeanne de Savoie aux Cordeliers de Dijon] qui estoit très magnifique a été démolé depuis cinq ou six ans par les Religieux de ce Monastère, sous prétexte d'agrandir le Chœur de leur Eglise, action qui meritoit chastiment ; parce que semblables Monumens doivent estre conservés avec beaucoup de soin » (Guichenon 1660, p. 383).

51. Waeber-Antiglio 1976, pp. 173-175 ; Waeber 1999, pp. 28-29. L'identification du fondateur de l'enfeu n'est pas totalement assurée.

52. La tombe, très probablement gothique, est décrite au milieu du XVIII^e siècle par Besson (1759, p. 149), comme « un sepulcre, dont la moitié paroît élevée hors terre, dans la muraille qui sépare la nef d'avec le cloître ; il est distingué par une arcade, le tout de pierres de roc, taillé à l'antique [...]. L'on voioit aussi dans le vuide de l'arcade, l'image de ce bienheureux, en habits pontifical, les mains jointes, et à genouil, et un peu plus bas une partie de l'ancienne inscription en caractères gothiques : 'Hic jacet Beatus Pontius Abbas nostre' [...] ». De même, saint Artaud, prieur de la chartreuse d'Arvières en Valromey, fut enterré à sa mort en 1206 ou plus tard « en un sépulcre de pierre élevé hors de l'Eglise proche la porte » (*ibidem*, p. 164).

42. La remarque faite par Marcel Grandjean à propos de la cathédrale de Lausanne est dans une large mesure aussi vraie pour Genève et pour Sion (Grandjean 1975, p. 52).

43. *Ibidem* ; sur Guillaume de Menthonay, voir Logoz 1971, pp. 13-17. 44. Binz 1979, pp. 9-23 ; Grandjean 2004, pp. 3-46.

45. Imesch 1904, p. 274 ; Cassina, Hermanès 1978, pp. 80-87. Nouvelle restauration en 1986-1987 avec mise au jour des décors des voûtes de la chapelle.

46. Bach, Blondel, Bovy 1944, pp. 107-111 et 281-300.

47. Orlandoni 1998, pp. 304-305, fig. 101-103.



Fig. 11. Romainmôtier, église abbatiale, monument de Henri de Sévery († 1396) (Photo Daniel et Suzanne Fibbi-Aeppli).

architecturé probablement habité de nombreuses statues en molasse polychrome mais dont nous ignorons tout de la superstructure⁵³.

Si ces deux ensembles funéraires se confinent à l'extérieur du lieu de culte, on trouvera à partir de la première moitié du XV^e siècle des tombeaux monumentaux édifiés par des religieux dans l'église même, comme celui de l'abbé Jacques de Mauvoisin à Ambronay (avant 1437)⁵⁴. Les fondations funéraires du prieur Henri de Sévery (vers 1385-1387), puis celles de son successeur Jean de Seyssel (vers 1410-1415) à Romainmôtier constituent des exemples de ce phénomène, précoces et exceptionnels à bien des points de vue (fig. 11 et 12). L'un et l'autre firent édifier un tombeau à enfeu orné de sculptures de part et d'autre du sanctuaire et les deux prélats se partagèrent une tombe creusée devant le maître-autel. L'érection de deux monuments funéraires de religieux dans le « saint des saints » d'une église monastique n'a, à notre connaissance, aucun équivalent régional au tournant des XIV^e et XV^e siècles⁵⁵. Il rappelle l'exemple, déjà cité, de l'évêque Boniface de Savoie dans le

choeur de Hautecombe, dont l'emplacement s'explique par les relations particulières entretenues par cette abbaye avec la Maison de Savoie. Les ensembles de Romainmôtier se singularisent également par leur caractère familial. Henri de Sévery fit déplacer le lieu de sépulture de sa famille dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste située au sud du chœur à proximité de sa propre sépulture. Jean de Seyssel tenta d'associer sa sœur Bonne de Viry à son dispositif funéraire, laquelle dut toutefois y renoncer et opter pour un tombeau dans une chapelle contiguë à l'église, la chapelle Sainte-Catherine⁵⁶. Le comportement de Henri de Sévery et de Jean de Seyssel ne se différenciait plus de celui des seigneurs laïques, tels Othon de Grandson à la cathédrale de Lausanne ou Louis de Neuchâtel dans la collégiale de sa ville.

Les maîtres d'œuvre

En raison du manque de sources, la question des maîtres d'œuvre des tombeaux médiévaux reste très délicate à traiter, a fortiori celle des auteurs des monuments funéraires

53. Pradervand, Schätti 2001b, p. 330, n° 163.

54. Vallery-Radot 1935, pp. 304-320; Poncet 1980, ill. p. 99 et p. 100. Citons encore un tombeau, mal documenté, le gisant du chanoine régulier Guigues Sauvage, prieur de Saint-Jeoire près de Chambéry (Oursel 1965, p. 146).

55. Par la suite, les chœurs s'ouvrent davantage aux religieux, par exemple aux Dominicains d'Annecy (Guillaume d'Orlier, mort en 1456) ou à l'église canoniale de Peillonex (Jean de Marcossey, protonotaire

apostolique, mort vers 1505 et représenté sur sa pierre tombale « habillé en rochet avec un petit camail » [Besson 1759, pp. 123 et 155]).

56. Pradervand, Schätti 2003. Voir aussi le chapitre qui sera consacré aux tombeaux monumentaux dans la prochaine publication des travaux de restauration de l'église de Romainmôtier.

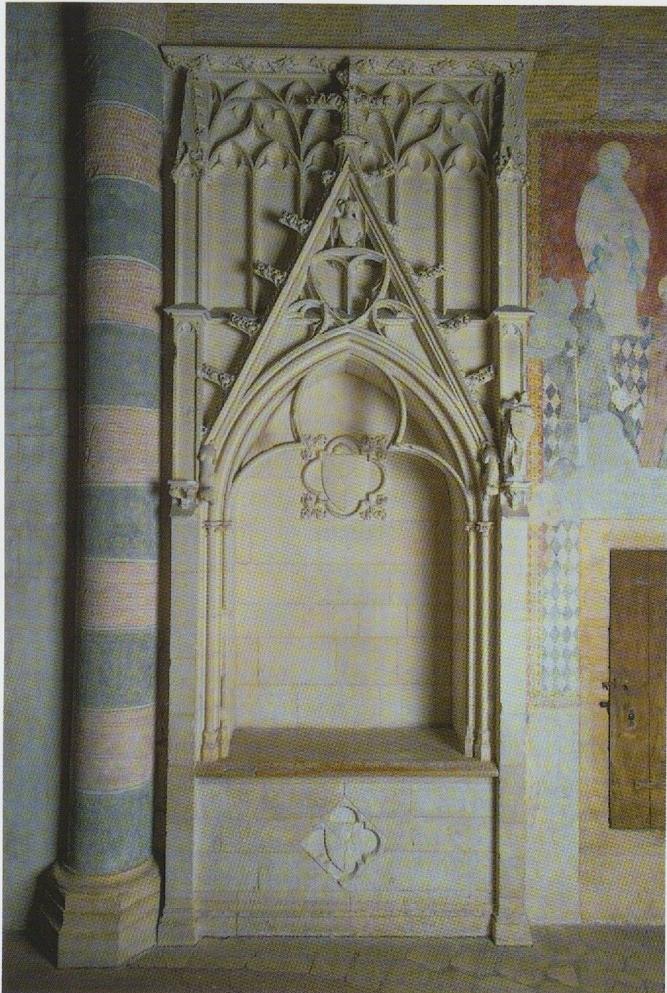


Fig. 12. Romainmôtier, église abbatiale, monument de Jean de Seyssel († 1435) (Photo Magali Koenig).

de religieux. On peut penser que le plus souvent on fit appel à des sculpteurs régionaux. C'est probablement le cas de ceux qui réalisèrent les statues en molasse du tombeau des Montricher dans le cloître de Romainmôtier. Ces artistes étaient certainement issus du chantier de la cathédrale de Lausanne ou, du moins, des bords du Léman, d'où ils emportèrent également le matériau pour tailler leurs œuvres.

Les religieux, en particulier les plus puissants d'entre eux, recoururent également à la main-d'œuvre étrangère de qualité, largement présente dans nos régions. Des maîtres d'œuvre comme Jean de Brexent, originaire d'Artois (Pas-de-Calais), actif à Paris au début du XIV^e siècle, puis à Hautecombe en Savoie à partir des années 1330, constituaient même une main-d'œuvre spécialisée dans le domaine funéraire qui n'avait sans doute pas d'égal localement. La sculpture des gisants en pierre dure exigeait notamment des compétences particulières. Au début du XV^e siècle, l'atelier de Jean Prindale, d'origine bruxelloise, maître d'œuvre du comte puis du duc Amédée VIII de Savoie, pouvait faire prévaloir son expérience acquise à

la cour de Bourgogne. Actif à Chambéry depuis 1409, c'est à cet artiste que fut confié en 1415 la création de la sépulture du cardinal Jean de Brogy à Genève et c'est à lui que l'on peut attribuer le tombeau du prieur Jean de Seyssel à Romainmôtier⁵⁷. Un cas de figure similaire s'observe à Aoste où le sculpteur d'origine inconnue mais probablement également nordique Etienne de Mossetaz travailla indifféremment pour les commanditaires laïques ou religieux⁵⁸. C'est aussi avec un sculpteur de l'entourage de Prindale ou avec un artisan local formé dans son atelier qu'il faut identifier le maître du tombeau de l'évêque Andrea dei Benzi à Sion, en raison du caractère bourguignon des statues monumentales qui en forment le principal ornement⁵⁹. Les étroites relations entretenues par le haut clergé avec la noblesse laïque et princière expliquent aisément ces échanges de main-d'œuvre.

Plus spécifique nous paraît le cas d'artistes dont la venue dans la région s'explique en raison de la carrière internationale de leurs commanditaires ecclésiastiques. À travers eux, ces prélats introduisirent non seulement des formes nouvelles, mais aussi des modèles et des typologies qui n'étaient pas connus jusqu'ici. Ainsi, dès le dernier tiers du XIII^e siècle, deux prélats savoyards firent appel à un fondeur d'origine germanique, Henri de Cologne⁶⁰, pour réaliser leurs tombeaux en bronze qui portaient l'un et l'autre sa signature. Premièrement, le cénotaphe de Pierre d'Aigueblanche († 1268), dans le chœur de l'église collégiale Sainte-Catherine d'Aiguebelle qu'il avait fondée en 1254. Bien qu'il ait été enterré à Maurienne, ce chanoine de Genève et évêque de Herford fut inhumé dans sa cathédrale anglaise où il avait fait élever l'un des plus anciens monuments funéraires d'évêque encore conservés dans cette église⁶¹. Secondelement, Henri fonda à Hautecombe, le monument funéraire déjà cité de l'archevêque de Cantorbéry, Boniface de Savoie († 1270)

57. Schätti 2007.

58. Orlandoni 1998, pp. 304-324.

59. Lapaire 1991a; Lapaire 1992.

60. Nous ne voyons pas de raison valable d'identifier le fondeur Henri de Cologne avec l'orfèvre du même nom attesté en Savoie au XV^e siècle et de rajeunir la date d'exécution des tombeaux des deux prélats (pour une opinion contraire, voir Mugnier 1890, pp. 377, 390 et 395).

61. Selon une description du chanoine Pointet, en 1769 (cité par Mugnier 1890, p. 395), il s'agissait d'une pièce en bronze qui est au milieu du chœur où le fondateur est représenté couché sur un tombeau de même métal, ayant un lion à ses pieds et où on lit cette épithaphe: HIC JACET VENER. PATER DNVS PETRVS HEREFORDENSIS EPIPS FVNDATOR STRVCTOR ET DOTATOR HVIVS ECCLESIE QUI OBIIT V KAL. DEC ANNO DNI M° CC° LXVIII. HOC OPVS FECIT MAG^r HENR. DE COLONIA AIA HVIVS REQUIESCAT IN PACE. L'évêque était représenté en habits pontificaux avec sa crosse et sa mitre, couché à la renverse sur une table de bronze soutenue par six pieds assez bas» (Pison du Gallant, 1787, cité *ibidem*).

(fig. 8)⁶². L'introduction dans nos régions de cette forme particulière de tombe en métal, d'origine anglaise, s'explique par le parcours de ces deux prélat, l'appel à un artisan germanique résultant très certainement de l'absence d'une main-d'œuvre locale qualifiée dans la fonte de pièces de grandes dimensions.

L'intensification des relations entre Avignon et les diocèses de Genève et de Lausanne consécutive à l'élection en 1378 à la papauté de Clément VII, fils du comte de Genève Amédée III, eut des implications analogues en matière artistique. Le pape envoya en 1393 à Annecy Perrin Morel, à qui il avait confié la taille de son tombeau avignonnais, pour repérer un emplacement favorable pour la construction d'un couvent des célestins, qui ne sera cependant jamais réalisé. Quelques années auparavant, la carrière ecclésiastique de Henri de Sévery éclaire l'arrivée à Romainmôtier vers 1385 d'un artiste comme Guillaume de Calesio, probablement originaire de la France du Nord (Calais), mais qui dut s'établir au Sud comme nombre de ses compatriotes. Le cardinal Jean de Brogny, s'il choisit Prindale pour son tombeau, opta au tournant du XV^e siècle pour un maître d'œuvre actif en Provence, Colin Thomas de Dinant, originaire de Bretagne et maître d'œuvre de la cathédrale de Carpentras, à qui il confia la construction de sa chapelle funéraire genevoise. A l'inverse, la présence à la fin du XIV^e siècle d'un tailleur de pierre et sculpteur originaire du diocèse de Lausanne, Jean de Fribourg, est attestée en Avignon pour la réalisation du tombeau du cardinal Guillaume de Chanac, évêque de Mende, à l'église Saint-Martial de Limoges⁶³. Des prélat « savoyards » furent également ensevelis à Avignon dans des tombeaux de prestige, comme le camérier de Clément VII François de Conzié, inhumé en 1432 dans un tombeau de marbre blanc à l'église des célestins⁶⁴.

Diversité des formes...

Pour bien juger de la qualité d'un corpus, il faut évidemment non seulement que les œuvres soient conservées mais qu'il existe des éléments de comparaison. Il n'y a pas, pour les territoires savoyards, d'inventaire comparable à la collection de dessins de tombeaux commandés et réunis par Roger de Gaignières entre 1670 et 1715⁶⁵. En Suisse

occidentale, l'inventaire des monuments funéraires est en bonne voie et le champ de l'étude recouvre désormais plusieurs cantons. Dans l'attente de la mise en parallèle approfondie entre les sources textuelles, les monuments et des comparaisons étendues à d'autres aires géographiques, il est déjà intéressant de s'interroger sur la grande diversité des formes que revêtent ces tombeaux monumentaux. Au-delà des récurrences partout constatées, à savoir la présence d'un gisant placé sur une dalle recouvrant un sarcophage surmonté généralement d'une superstructure à une voire deux arcades, grande est la variété des formes, des matériaux mis en œuvre, de l'iconographie.

En ce qui concerne la diversité des formes, sans doute cette différence peut-elle s'expliquer en partie, mais pas seulement, par l'emplacement obtenu ou prévu par le commanditaire. Par exemple, Othon de Grandson eut la faveur d'installer son monument dans le chœur de la cathédrale de Lausanne. Cette disposition du tombeau sous une arcade fut reprise plus tard par le prieur Henri de Sévery dans l'église de Romainmôtier (fig. 11). L'œuvre fut conçue vers 1385-1387 pour offrir deux faces, l'une du côté du chœur de la priorale et l'autre du côté de la chapelle familiale des Sévery. A cette fin, il fut nécessaire de percer le mur de séparation entre le chœur et la chapelle au sud. Le tombeau, détruit à la Réforme, fit récemment l'objet d'une étude qui permit de le recomposer. Il était constitué de deux faces ornées de statues représentant près de 25 m² de sculpture monumentale. Taillé dans du calcaire jaune, il fut entièrement peint de couleurs vives, à l'exception de son gisant. Une des particularités de l'œuvre est de présenter deux faces complètement différentes tant dans leur iconographie que leur structure, dont pour l'instant aucun équivalent n'a pu être mis en évidence ailleurs.

L'église de Romainmôtier offre un bel exemple de la diversité des pratiques pour l'édification des tombeaux puisque le successeur de Sévery, le prieur Jean de Seyssel, qui resta à la tête du monastère pendant un demi-siècle (1382-1432), fit construire vers 1410-1415 un monument complètement différent de celui de son prédécesseur (fig. 12). Edifié en face de celui de Henri de Sévery, contre la paroi nord du chœur, et fort heureusement épargné dans sa structure par les iconoclastes, il est plus modeste dans son développement architectural et n'est constitué que d'une seule arcade étroite protégeant un sarcophage demeuré sans gisant, mais qui a pu être surmonté de figures. Face au chatoiement de l'architecture et des statues de Sévery, Seyssel choisit la monochromie. En effet, les sculptures furent simplement recouvertes d'un badigeon imitant la pierre⁶⁶.

62. Guichenon 1660, p. 261 : « Hic jacet Bonifacius de Sabaudia Cantuariensis Archiepiscopus Operibus bonis et virtutibus plenus. Obiit autem apud Sanctam Helenam anno domini M. CC. LXX. 14 die julii »; Cibrario 1865, p. 324; Beaulieu, Beyer 1992, p. 246 : « Magister Henricus de Colonia fecit hanc tumbam ».

63. Beaulieu, Beyer 1992, p. 287.

64. Besson 1759, p. 175.

65. Adhémar, Dordor 1974-1977.

66. Krieger 1995, pp. 56-67.

Non seulement l'aspect, mais la conception même de l'œuvre diffère : en lieu et place de statues liées au monument ou de scènes historiées, Seyssel privilégia des figures indépendantes de la structure comme on le verra plus bas. Les sculpteurs chargés de la commande complétèrent en effet les parties architecturales du tombeau par de nombreuses statues de tailles différentes dont le dépôt lapidaire conserve des fragments. Ce changement, à quelques années d'intervalle de la création du tombeau précédent, correspond à un renouvellement profond de l'histoire de la sculpture importée par les artistes franco-flamands, notamment Jean Prindale. A l'intérieur d'un même monastère et même d'un espace très proche, cette diversité des formes se manifeste donc de manière des plus flagrantes.

... et de l'iconographie

La diversité des formes eut des répercussions sur l'iconographie mise en œuvre. Les sources qui relatent des cérémonies funèbres attestent la grande importance du rappel du lignage. En vue du jour des obsèques, de nombreux peintres ou sculpteurs s'affairent à préparer des armoiries sur différents supports⁶⁷. Au-delà de ces éléments récurrents, la variété est de mise. Le tombeau sous enfeu présumé de Pierre Dives dans le cloître de l'abbaye d'Hauterive, construit vers 1320-1330, dont la sculpture, dans son état actuel, ne comporte que des éléments végétaux, en est un bel exemple. La sculpture architecturale, bien que très développée et en harmonie avec les remplages très novateurs du cloître, ne comprenait apparemment aucune figure. C'est par le moyen de la peinture que des saints (ou des saintes, leur identification étant malheureusement fortement compromise par un état très dégradé) dans les ébrasements de la niche ont formé le programme iconographique. Aucune trace non plus d'un gisant⁶⁸.

Au tombeau du prieur Guillaume de Montricher était par contre associé un grand nombre de statues comprenant à la fois des figures saintes et des chevaliers, image peut-être figée d'une cérémonie funèbre. Le tombeau de Henri de Sévery offre encore une autre variante qui tient compte de l'emplacement et procède à une différenciation entre la face élevée du côté du sanctuaire et celle qui est visible depuis la chapelle familiale. Au nord, on reconnaît une iconographie clunisienne : des saints abbés au registre inférieur, la Vierge entourée des saints patrons de Cluny Pierre et Paul au centre, le couronnement de la Vierge et la Trinité dans la partie supérieure. Les images figurées de la

face sud montrent un choix plus privé, centré sur les saints et les saintes.

Sur le tombeau de Seyssel, il semble que ce soit plutôt un groupe de statues qui étaient présentes dans l'environnement du tombeau, mais détachées du support architecturé. Des priants, des anges, une Vierge à l'Enfant accompagnaient le défunt. Une grande peinture murale, distincte du tombeau, mais dont l'iconographie faisait clairement écho à l'enfeu complétait le dispositif. La représentation de Pierre de Luxembourg en contemplation – rare et précoce image de ce bienheureux – surmontait une Mise au tombeau⁶⁹.

Contrairement aux tombeaux familiaux de La Sarraz et de Neuchâtel, dans lesquels les épouses et les enfants des défunt sont mis en scène et participent à la cérémonie du repos éternel, les tombeaux de Romainmôtier, et d'une manière générale les tombeaux de religieux, n'offrent pas une iconographie mettant en exergue le lignage et les alliances. Néanmoins, le processus d'individualisation s'observe tout de même aussi dans ce type de monument, les gisants de Sévery ou le buste que l'on attribue au prieur Jean de Seyssel pouvant bien être de véritables portraits des défunt. Ce dernier constat s'applique aussi aux aménagements funéraires entrepris plus tard par Guillaume de Rarogne dans l'église de Valère à Sion. Dans sa chapelle, où il est enseveli, une grande peinture murale, placée face à l'entrée de l'église le représente en prière devant la Vierge et le rappelle au souvenir des visiteurs. A un tombeau monumental sculpté, Guillaume de Rarogne préféra la représentation peinte de son corps posé sur un sarcophage. Deux sculptures de bois et un panneau peint, placé sur l'autel, complétaient les dispositions de la chapelle.

Les tombeaux de religieux conservés dans nos régions traduisent le rapport complexe entretenu par ces dignitaires avec l'évolution des pratiques funéraires à la fin du Moyen Age. Ceux-ci étaient, d'une part, les héritiers d'une tradition longtemps rétive à l'inhumation dans le chœur des églises, apparemment encore bien vivace dans les cathédrales lémaniques au XV^e siècle et, de cas en cas, défendue par certains prélats conservateurs. Mais, d'autre part, de nombreux évêques, abbés et prieurs prirent en compte les nouvelles exigences sociales et religieuses qui s'imposèrent alors à l'ensemble de la société en matière funéraire. Si, au XIII^e siècle, les religieux jouissaient encore presque seuls du privilège de pouvoir être inhumés dans la nef ou le transept des églises, hormis quelques exceptions, ce droit se généralise peu à peu aux siècles suivants à l'ensemble de la société laïque, qui trouva dans les différents ordres religieux des sanctuaires prêts à les accueillir. Il faut cependant attendre la fin du XIV^e siècle pour que le statut privilégié,

67. Pollini 1993, p. 49.

68. Pradervand 2007, pp. 36-51.

69. Fleith 1998.

acquis grâce aux opportunités de carrière offertes par la papauté avignonnaise, permette à certains prélats d'accaparer des places qui, en temps normal, auraient dû leur rester interdites. C'est le cas de Henri de Sévery, issu de la petite noblesse, et plus encore d'un roturier comme Jean de Brogny. Leurs dispositions funéraires, imitées de celles des prélats de la curie mais réalisées par les mêmes artistes qui travaillaient pour la noblesse régionale, n'ont désormais rien à envier à celle des grands seigneurs laïques.

Les tombeaux monumentaux seigneuriaux de La Sarraz et de Neuchâtel

Jacques Bujard

Les deux exceptionnels tombeaux seigneuriaux de Neuchâtel et de La Sarraz présentent une grande parenté de forme et d'histoire. Vu leur remarquable état de conservation et les études approfondies menées sur l'un d'eux, il vaut la peine de les présenter en détail, mais sans revenir sur le contexte régional de leur création, évoqué ci-dessus.

Le tombeau de La Sarraz

A La Sarraz, la chapelle Saint-Antoine a été fondée en 1360 par François I^{er} de La Sarraz, décédé en 1362⁷⁰. Elle abrite un monument funéraire redécouvert en 1835, qui fut déplacé alors au château, puis réinstallé dans la chapelle et profondément restauré en 1886-1887 par le sculpteur Doret-de La Harpe sous la direction de l'architecte Léo Châtelain.

Le monument est placé aujourd'hui sous une haute niche en arc brisé, mais dans le mur sud du chœur et non plus au nord comme au Moyen Age (en admettant que le chœur de la chapelle soit régulièrement orienté). Comme l'ont montré des investigations archéologiques menées en 1995-1996 par Archéotech SA sur les murs décrépis, la niche primitive a été percée dans le mur préexistant de la chapelle après qu'un caveau a été ménagé dans le sous-sol de celle-ci⁷¹. En molasse, le monument se présente à pierre nue, peut-être suite à la disparition d'une polychromie ancienne. Le sarcophage comporte une face sculptée formée d'une dalle posée sur un soubassement mouluré et figurant six personnages en prière sous des arcatures

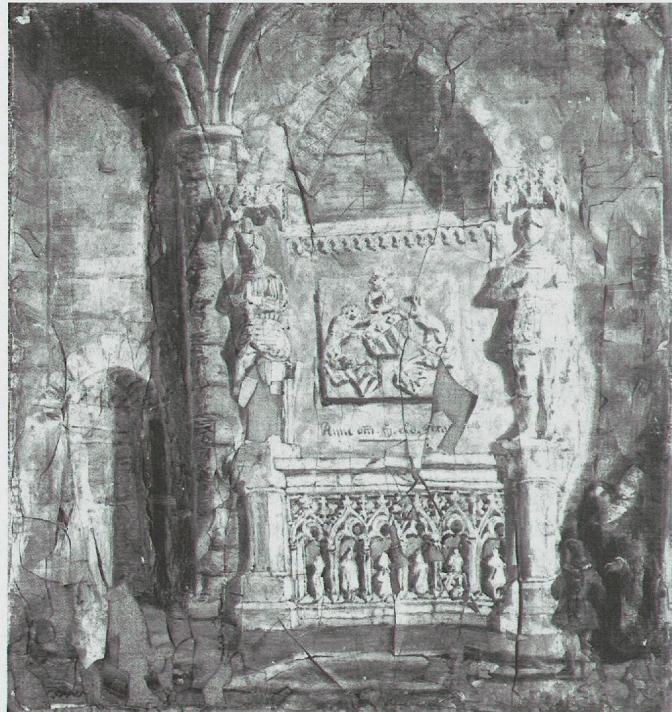


Fig. 13. La Sarraz, chapelle Saint-Antoine, monument de François I^{er} de La Sarraz († 1362/63), avant son transfert de la chapelle au château. Huile sur toile, vers 1835 (Musée de l'Elysée, Photo De Jongh).

(fig. 5) ; il est surmonté de deux arcs en mitre jumelés à remplage sommés chacun d'un fleuron et encadrés de trois pinacles. Ces arcs s'appuient sur une colonne centrale prismatique et deux piliers latéraux ornés chacun d'une statue de chevalier en prière, posée sur un haut piédestal polygonal et surmontée d'un dais. Un gisant représenté sous la forme d'un transi – un homme nu, décharné, mangé par des vers et des crapauds – est couché sur le sarcophage, la tête reposant sur un coussin (fig. 4), alors qu'au fond de la niche se voient deux statues de femmes en prière et deux heaumes, l'un orné du cimier de la Maison de La Sarraz et l'autre de celui de la Maison d'Oron. Si le transi représente à coup sûr François I^{er} de La Sarraz, comme l'indiquent le cimier d'Oron, lignage de son épouse, Marie d'Oron, et les coquilles ornant son coussin, rappels de son pèlerinage en Terre sainte, les deux chevaliers en armure sont sans doute ses deux fils, Aymon III, resté sans descendance, et François II, époux de Marguerite d'Oron et père de Nicod I^{er} et d'Aymon IV. Les deux femmes sont vêtues de longues robes boutonnées, l'une porte une coiffe et un grand voile, de deuil sans doute, bordé d'une ruche plissée et l'autre une coiffe encadrant le visage et boutonnée sous le menton. La première paraît être la veuve de François I^{er}, Marie d'Oron, et l'autre sa fille Marguerite, restée non mariée. Signalons que le rampant du gâble qui surmonte cette dernière n'est orné que de feuillages, alors que l'autre porte des fruits, symboles peut-être d'un mariage fécond.

70. Voir bibliographie citée dans la fiche consacrée à ce monument dans le second volume de cet ouvrage (cat. vd-64).

71. Troillet 1997 (nous remercions Michèle Grote de nous avoir indiqué ce rapport) ; Jolidon 1980.

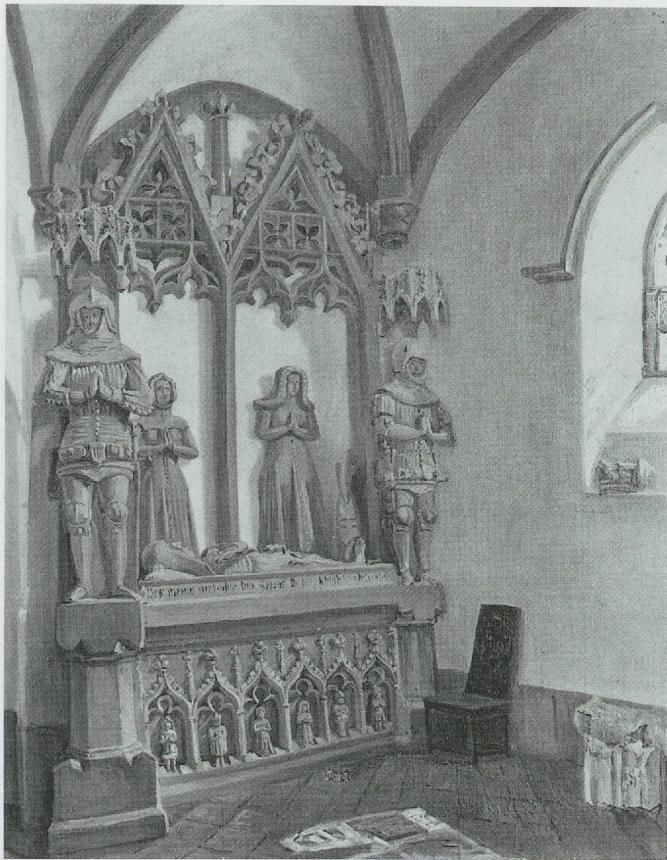


Fig. 14. La Sarraz, château, monument de François I^{er} de La Sarraz († 1362/63), après son transfert au château. Huile sur toile, par Sophie de Cottens, vers 1844 (Château de La Sarraz, Photo Claude Bornand).

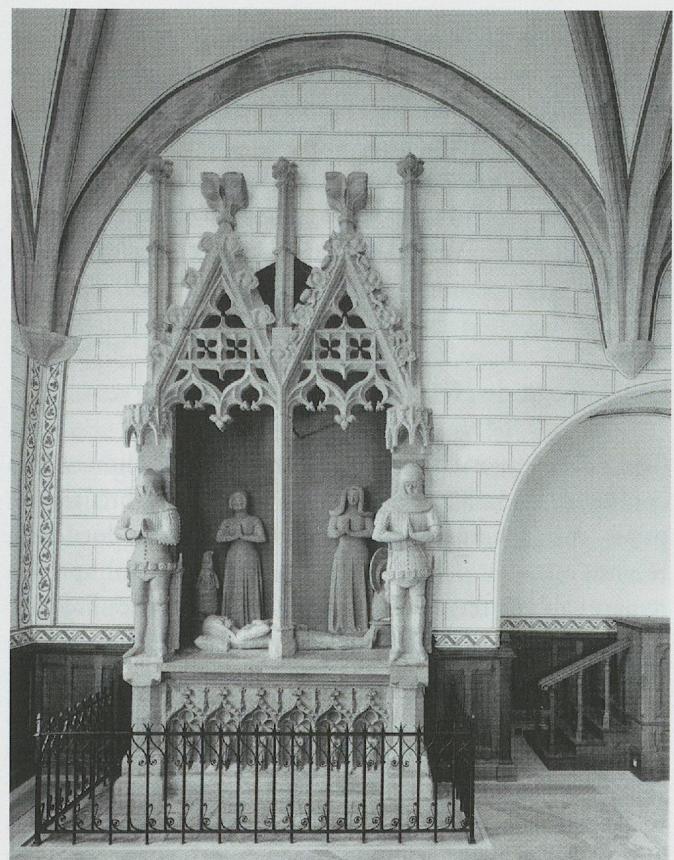


Fig. 15. La Sarraz, chapelle Saint-Antoine, monument de François I^{er} de La Sarraz († 1362/63), état après la restauration de 1886-1887 (Photo Rémy Gindroz).

Les limites des interventions du XIX^e siècle sont difficiles à reconnaître précisément, faute d'une analyse matérielle détaillée. Néanmoins plusieurs images du monument, dont l'une de 1835 environ, une autre de 1844⁷² et des relevés par J. R. Rahn en 1860 publiés sous forme de gravure en 1876⁷³, fournissent de précieuses indications, de même que la description de Frédéric de Gingins-La Sarraz éditée en 1836. Il apparaît que la première représentation – un tableau peint à l'huile (fig. 13) – a manifestement été exécutée au cours du démontage du monument peu après sa découverte, F. de Gingins-La Sarraz décrivant un monument complet et non pas dépourvu de ses parties hautes, tel qu'il apparaît sur le tableau. En outre, le gisant, les statues féminines et les cimiers sont encore masqués par une cloison portant des armoiries, celles semble-t-il de Michel Mangerot, seigneur de La Sarraz, datées de 1533 et aujourd'hui encastrées au-dessus du portail du château, et une inscription fragmentaire en latin rappelant

manifestement la fondation en 1360 de la chapelle⁷⁴. Cette cloison a donc été élevée à l'époque de la Réforme, peut-être pour masquer un gisant jugé alors choquant. Les statues et les parties hautes du monument figurent en revanche sur la vue de 1844 (fig. 14) et les relevés de 1860, à l'exception des pinacles latéraux et des fleurons sommant les arcatures⁷⁵, tandis que manquent la plupart des petits fleurons ornant aujourd'hui les arcs trilobés. Ces derniers éléments ont été restitués en 1886-1887, comme l'indiquent les traces de réparations et de compléments, en s'inspirant certainement du tombeau de Neuchâtel, que l'architecte Léo Châtelain connaissait bien pour avoir dirigé une vingtaine d'années auparavant la restauration de la collégiale qui l'abrite (fig. 15).

Aucun document ne nous renseigne sur les commanditaires et exécutants de ce monument exceptionnel. François I^{er} étant mort peu après la fondation de la

72. Documents reproduits dans Grandjean 1979, fig. 4-5. Catalogue des vues anciennes du monument dans Jolidon 1980, pp. 43-54.

73. Dessins de J. R. Rahn, Zentralbibliothek Zürich, Graphische Sammlung, Nachlass Rahn, Mappe XLV, Blätter 22, 23. Version gravée dans Rahn 1876, fig. p. 578.

74. Reproduction de relevés en 1885 de la chapelle avant la destruction du plancher intermédiaire dans Troillet 1997, fig. 12, 21.

75. Les pinacles latéraux ont été supprimés au plus tard au début du XVI^e siècle lors de la construction des voûtes, qui coupent le pinacle de l'ouest. La gravure de 1876 montre deux petits pinacles qui sont peut-être des restitutions. Le pinacle central, très court sur la vue de 1844, a sans doute été allongé lors de la restauration de 1886-1887.

chapelle et la niche ayant été ménagée après la construction de celle-ci, on peut penser qu'il n'en est pas le maître d'ouvrage, mais qu'il faut plutôt attribuer sa création à ses fils ou à ses petits-fils. Le caveau préexistant pose par ailleurs le problème de l'identité de son commanditaire, les membres de la famille de La Sarraz n'étant semble-t-il pas encore enterrés au XIV^e siècle dans la chapelle, comme déjà dit.

Le tombeau de Neuchâtel

Contrairement à celui de La Sarraz, le monument des comtes de Neuchâtel a été étudié à de nombreuses reprises, et dans une perspective pluridisciplinaire lors de sa récente restauration, survenue un siècle et demi après la remarquable intervention du sculpteur Charles-Frédéric Marthe en 1837-1840⁷⁶. Il est placé dans le chœur de la collégiale de leur capitale, où sont attestées les sépultures des Neuchâtel dès la seconde moitié du XIII^e siècle⁷⁷, puisque Rodolphe IV († 1342/43), fils du comte Amédée († 1286/87) et de Jordanne de La Sarraz, stipule dans son testament rédigé en 1338 son désir d'être enseveli «en l'egliese de Nostre Dame de Nuefschastel, entre la tombe ou giesent mes pere et ma mere et le usselet [petite porte] dever la cloistre». En tout, quatre tombes de la famille comtale sont signalées par les textes du XIV^e siècle entre le maître-autel et cette petite porte. Certaines regroupaient les sépultures de deux personnes, Louis I^{er} demandant en 1354, dans son premier testament, à être enterré «en la tombe de ma chiere feme dame Jehanne de Montfaulcon czai en arrier». En 1373, l'année de sa mort, alors qu'il venait de faire édifier dans le chœur un impressionnant monument en pierre peinte, Louis I^{er} marque sa volonté d'être enterré parmi ses ancêtres au-devant de la porte du cloître. Sa fille Isabelle fera de même en 1394. L'emplacement choisi par Louis pour le monument, à l'endroit le plus visible et le plus sacré de l'église collégiale que les Neuchâtel avaient fondée, est une affirmation de la puissance de sa lignée, aussi bien qu'un mémorial des «siens», comme le sous-entend une inscription sur le monument: «*Ludovicus comes egregius Novicastrique dominus hanc tu[m]bam totamque / machinam ob suorum memoriam fabrefecit anno MCCCLXXII / obiit quinta die mensis junii anno domini millesimo CCCLXX tertio*».

Oeuvre d'un artiste bâlois, le «*moller pentarre de Balle*» ou «*Clawer le pentarre*», le monument érigé vers 1372 est placé sous l'une des deux arcades reliant le chœur au

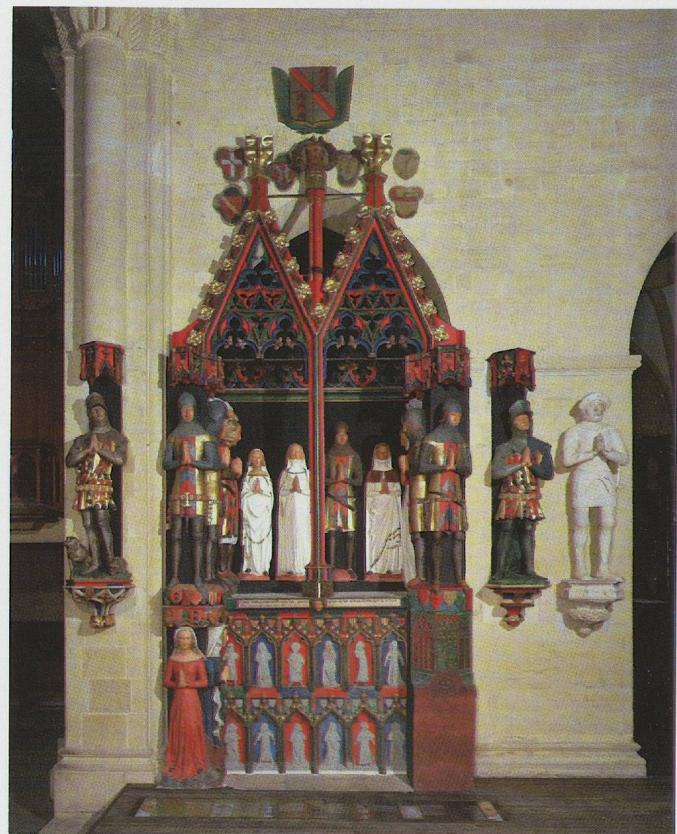


Fig. 16. Neuchâtel, collégiale, monument des comtes de Neuchâtel (Photo Daniel et Suzanne Fibbi-Aeppli).

bas-côté nord⁷⁸ (fig. 16). Il repose en partie sur un caveau antérieur, établi au pied du pilier séparant ces arcades. Le sarcophage est orné du côté du chœur d'une face formée de deux dalles superposées figurant des pleurants sculptés sous des arcatures portant des écussons, certains peints, les uns aux armes des Neuchâtel et les autres des Fribourg (-en-Brisgau), lignée héritière du comté en 1395. Il est surmonté de deux arcs en mitre jumelés à remplage surmontés de fleurons et autrefois encadrés de pinacles, dont seul le central subsiste, sommé d'un cimier aux armes de Neuchâtel⁷⁹. Ces arcs s'appuient sur une colonne centrale prismatique et deux piliers latéraux ornés de statues cannelées: quatre chevaliers et deux femmes. Dans la niche au-dessus du sarcophage, une statue de chevalier en armes et trois statues de femmes en robes blanches bordées d'or sont en outre adossées au mur fermant le fond de l'arcade, alors que deux gisants – un chevalier et une femme – sont redressés contre les parois latérales. Tous sont des priants représentés grandeure nature. Une chronique rédigée à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle par le chanoine

78. Courvoisier 1963, pp. 109-114; Bujard, Schätti 2003; Piguet, Stähli 2003.

79. Les points de fixation des tenons métalliques des pinacles latéraux sont visibles dans le parement du mur au-dessus de l'arcade; les traces des bases retaillées de ces pinacles subsistent sur les arcs en mitre, au-dessus de renforts latéraux bordés d'un cavet.

76. Voir bibliographie citée dans la fiche consacrée à ce monument dans le second volume de cet ouvrage (cat. ne-54).

77. Rouiller 1997b.

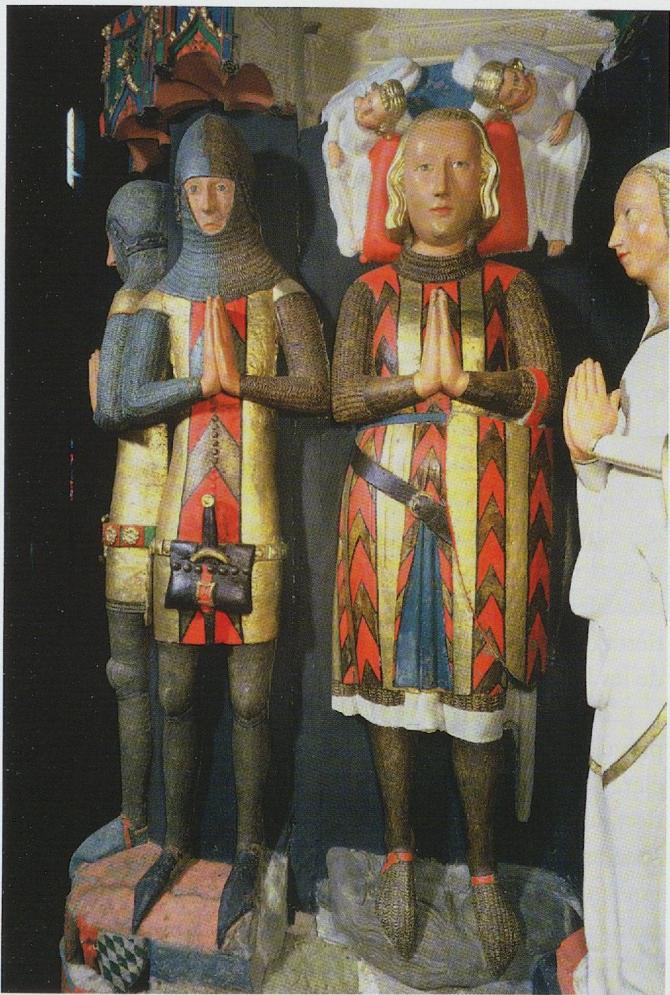


Fig. 17. Neuchâtel, collégiale, monument des comtes de Neuchâtel, détail (Photo Daniel et Suzanne Fibbi-Aeppli).

Jean Dubois indique que: «*Hic Ludovicus construxit hanc machinam in qua sunt statue et imagines Comitum Novicasteri [...] et ibi resupinus jacet in medio aliorum*»⁸⁰. Selon Dubois, Louis gisait donc sur le dos au milieu des autres; aucune trace d'un gisant, qui, faute de place, aurait été beaucoup plus petit que les autres statues du monument, n'a néanmoins été repérée dans la niche. On peut donc se demander si le chanoine n'évoque pas le corps de Louis enseveli au pied du monument et de ses statues, plutôt que son gisant, et ce d'autant plus que, comme nous le verrons, Louis semble bel et bien statufié dans ce dernier, mais debout, adossé au mur du fond. Il pourrait éventuellement aussi avoir attribué à Louis le gisant redressé.

Le monument élevé en 1372 est composite puisque les gisants ainsi que les deux dalles superposées, sculptées en bas-relief et formant la face du sarcophage, ont été placés en remplacement, comme le montre notamment une première couche de polychromie observée par l'atelier de conservation-restauration Marc Stähli sous la polychromie réalisée

80. Roulet 1997, p. 323.

lors de la constitution du monument⁸¹. Ces dalles et gisants ont manifestement orné un tombeau antérieur, probablement placé au même endroit, la longueur des deux dalles étant parfaitement adaptée à l'arcade. Par ailleurs, on sait que Rodolphe IV, le père de Louis, a demandé à être enterré entre la petite porte du cloître et la tombe de ses parents, soit dans la zone du chœur où se trouve l'arcade. Les deux dalles devaient donc orner les deux faces visibles d'un sarcophage supportant deux gisants placés côté à côté, plutôt que deux monuments séparés. Louis a en tous les cas fait démonter le tombeau de ses parents, dont il a redressé les gisants et superposé les deux dalles du côté du chœur (fig. 17). Il l'a ensuite fait compléter pour le transformer en un monument familial. Ce premier tombeau ne semble en revanche pas être le «tabernacle monseigneur» pour lequel quatre livres bâloises sont payées le 10 juin 1361 «au maistre de Bala»; peut-être ce tabernacle était-il un couvert au-dessus d'un autel ou d'un monument.

Quels sont les personnages représentés par les statues? Plusieurs chroniqueurs et historiens se sont essayés au cours des siècles au jeu de l'identification des ancêtres de Louis⁸², puis, dès les années 1980, Louis-Edouard Roulet a proposé avec vraisemblance de voir dans les «siens» les membres de sa proche famille⁸³. Les deux gisants remployés par Louis paraissent donc bien être ceux de ses parents, Rodolphe IV et Éléonore de Savoie; cette dernière porte une robe blanche ainsi qu'une guimpe drapée en mentonnière, signe souvent d'une femme âgée ou d'une veuve. Cette statue est par ailleurs la seule des représentations féminines du monument à n'avoir pas la tête couverte d'un voile. La statue de grande taille adossée au fond du monument, en position prédominante, est certainement celle de Louis; elle est entourée par les trois représentations féminines déjà signalées. Celles-ci sont vêtues de robes blanches et deux, de part et d'autre de Louis, portent une mentonnière, ce qui pourrait indiquer que ce sont les deux épouses décédées du comte, Jeanne de Montfaucon († 1336) et Catherine de Neuchâtel-Blamont († 1359), mères de ses enfants, la troisième, sans mentonnière, étant dans ce cas sa dernière épouse, Marguerite de Vufflens, alors sans descendance. On pourrait aussi imaginer d'attribuer les deux premières statues aux sœurs de Louis, Marguerite, dame de Boudry, et Catherine de Montjoie, et la troisième à sa dernière épouse. Quant aux quatre chevaliers des statues cantonnantes, qui portent, comme le gisant, des cottes aux couleurs des Neuchâtel, trois doivent représenter les fils légitimes de Louis, Jean le Bel, Louis et Roud, tous trois décédés avant 1372. La

81. Stähli 1997; Piguet, Stähli 2003.

82. Pour une synthèse critique des hypothèses, voir Piaget 1938.

83. Roulet 1986/1987; Roulet 1988/1989; Roulet 1992.

quatrième statue n'est vraisemblablement pas celle d'un de ses fils illégitimes, Vauthier ou Jean, mais plutôt celle de son gendre Rodolphe de Nidau, successeur désigné en 1371 puis exclu en 1373 au profit de sa femme Isabelle, et lui-même descendant des Neuchâtel⁸⁴. Les deux femmes au pied du tombeau sont vêtues de robes colorées, l'une bleue et l'autre rouge, ce qui pourrait indiquer qu'elles ne portent pas de tenue de deuil, alors souvent porté en blanc, et si une guimpe à mentonnière encadre la tête de l'une, la robe de la seconde montre un décolleté. Plus jeunes sans doute que les autres femmes du tombeau, elles pourraient représenter les deux filles légitimes du comte Louis désignées héritières du comté après la mort de leurs frères : Isabelle, restée sans descendance, et Varenne († 1374), mère de Conrad de Fribourg, futur héritier de la seigneurie.

Le monument comprend en outre de nombreux écus armoriés évoquant la famille comtale et ses alliances⁸⁵, tandis que le mur au-dessus de l'arcade montre six armoiries peintes, dont seules restent lisibles celles des Savoie, des Grandson et peut-être des Montbéliard. Pour terminer, un diable peint sur le piédestal de droite évoque sans doute le mal.

Un monument modifié en cours de réalisation ?

Outre les remplois signalés, le monument présente plusieurs imprécisions constructives qui semblent découler de modifications, en cours de réalisation, du projet initial. La plateforme et les statues cantonnantes auraient dû se raccorder quelque 8 cm plus haut, comme l'indique l'arrêt des décors sur les deux plinthes. Sur le pilier de gauche, la plinthe et le chapiteau s'ajustent mal, la base de la plinthe ornée d'écus étant, semble-t-il, prévue pour reposer sur un piédestal polygonal, comme à droite, et non pas sur un chapiteau de forme proche d'elle. Enfin le piédestal de droite est posé sur une base curieusement haute, tandis que la face du sarcophage n'est pas soulignée, comme à La Sarraz, par un soubassement mouluré, ce qui amène les arcatures à être posées directement sur le sol.

Par ailleurs, la pierre utilisée pour les différents éléments du tombeau n'est pas homogène⁸⁶. Les deux dalles de la face du sarcophage et les gisants sont façonnés dans un grès gris-vert bleuté ; les deux paires de statues masculines cantonnantes, les deux statues féminines inférieures, les arcs jumelés, le pilier central, la plateforme et le cimier

84. Le seul descendant légitime de Louis, son petit-fils Conrad de Fribourg, fils de Varenne, sera représenté par une autre statue au XV^e siècle.

85. Plusieurs ont été ajoutés ou repeints au cours des siècles, notamment lors de la restauration du monument en 1837-1840.

86. Stähli 1997.

semblent tous taillés dans le même grès gris-vert jaunâtre, alors que les quatre statues du fond sont en calcaire blanc.

On peut se demander, au vu de l'irrégularité des parties basses du monument, si le projet primitif ne prévoyait pas, comme à La Sarraz, une seule dalle pour la face du sarcophage, une plateforme nettement plus basse et des statues cantonnantes posées sur des piédestaux polygonaux moins élevés, sans les statues féminines inférieures⁸⁷. L'ajout de celles-ci et, par conséquent, de la deuxième dalle de la face aurait ainsi nécessité la surélévation du piédestal de droite. D'autre part, il se pourrait que les quatre statues du fond, celles attribuées à Louis et à ses épouses ou à ses sœurs, aient été ajoutées en cours de réalisation, tardivement si l'identification de Marguerite de Vufflens, épousée une année seulement avant la mort de Louis, est juste. La présence des deux statues féminines cantonnantes pourrait découler de la désignation des filles de Louis comme héritières du comté peu avant sa mort et de la nécessité dès lors de les faire figurer sur le monument.

Ce monument a peut-être de ce fait été initialement prévu par Louis pour ses parents et ses fils avant d'être élargi à l'ensemble de sa famille au cours de sa construction, au gré des aléas de l'héritage de Louis suite aux décès successifs de ses proches (fig. 18).

Deux monuments sous même influence ?

Les deux monuments s'inscrivent dans la lignée des tombeaux couverts d'un dais à arcatures, comme celui d'Othon I^{er} de Grandson († 1328) dans le chœur de la cathédrale de Lausanne. Mais par leur typologie, ils évoquent avant tout les représentations monumentales du Saint-Sépulcre dans lesquelles le Christ gisant est couché dans un tombeau à baldaquin ou un enfeu, entouré des saintes femmes, ainsi que, souvent, de la Vierge et de saint Jean. Dans ces œuvres apparues peu avant le milieu du XIV^e siècle dans le nord de la Suisse, l'Alsace et la Souabe, les figures sont généralement grandeur nature, comme à Neuchâtel et à La Sarraz⁸⁸. A Neuchâtel, le modèle aurait pu être transmis par l'artiste qui fut chargé de l'exécution de l'œuvre – le « *moller pentarre de Balle* » ou « *Clawer le pentarre* » –, dont on sait qu'il était établi à Bâle et qu'il travaillait à Neuchâtel entre 1370 et 1373 (Claus von Wissenburg, Claus Sidler von Tübingen?)⁸⁹.

La chronologie relative entre les deux monuments est difficile à établir avec certitude. Les dates très proches des

87. Les gisants pourraient avoir été maintenus couchés dans cette étape du projet, avant d'être redressés dans la suivante.

88. Aballéa 2003.

89. Aballéa, Schätti 1997.

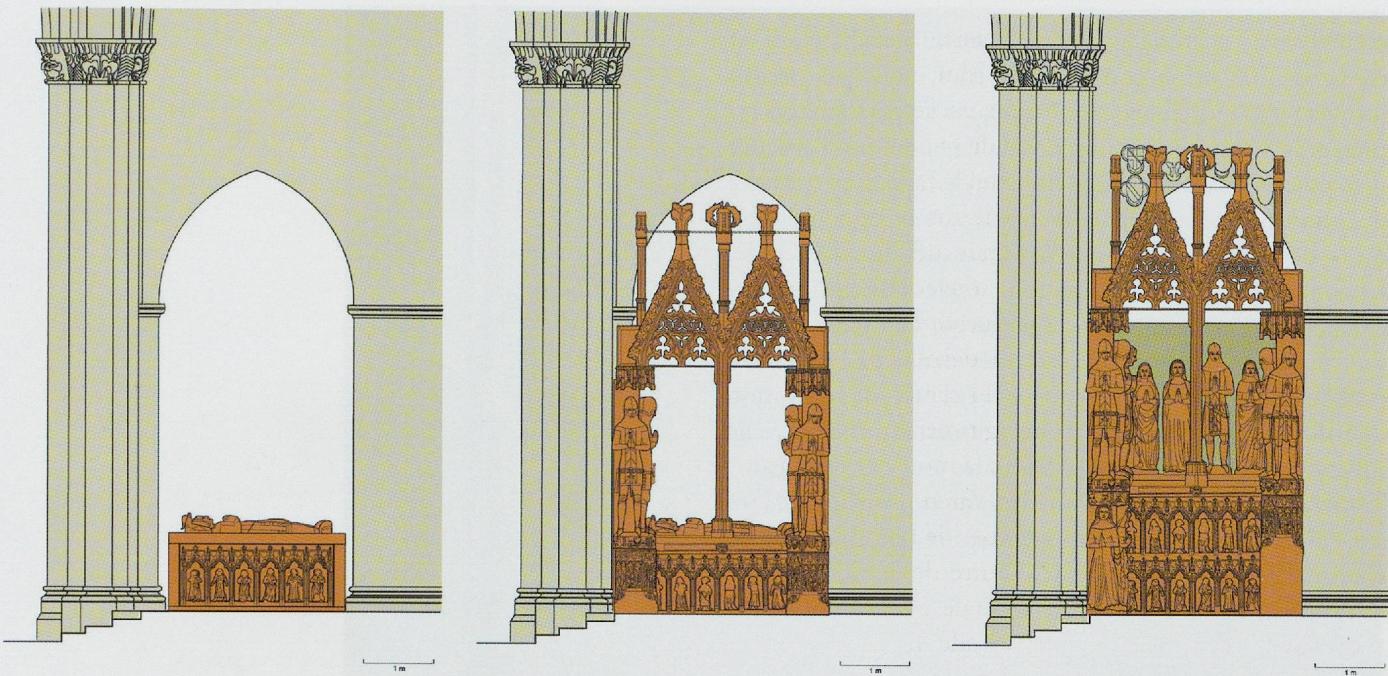


Fig. 18. Neuchâtel, collégiale, monument des comtes de Neuchâtel. Essai de restitution du premier état du monument, du premier projet et de l'état final (Dessin Christian de Reynier, OPAN).

deux réalisations – quelques années après 1360 à La Sarraz et un achèvement vers 1370-1373 à Neuchâtel –, ainsi que des emplacements originellement identiques dans les deux lieux de culte – sous une arcade à l'entrée du chœur, côté nord – indiquent des liens étroits entre les deux réalisations, mais les notables différences stylistiques des sculptures permettent en revanche d'exclure un atelier commun aux deux monuments. Les liens familiaux sont par ailleurs étroits entre les deux dynasties au XIV^e siècle : François I^r de La Sarraz était le petit-fils de Rodolphe et Éléonore de Neuchâtel par sa mère, Jeanne de Neuchâtel, tandis que la veuve d'Aymon III de La Sarraz († 1370), a épousé Louis de Neuchâtel au moment où ce dernier faisaitachever son monument. Un indice permet néanmoins de penser que le monument de Neuchâtel a servi de modèle à celui de La Sarraz : l'arcade en arc brisé qui abrite le premier appartient au chœur du XII^e siècle et est donc largement antérieure au monument. A La Sarraz, l'arcade percée dans le mur après la construction de la chapelle au XIV^e siècle a les mêmes proportions que celle de Neuchâtel, dont elle doit donc dériver. Le monument très complexe de Neuchâtel aurait ainsi inspiré les commanditaires et les constructeurs de celui, plus simple puisque ne comportant que quatre statues, de La Sarraz. Ce pourrait être par l'intermédiaire d'un dessin du projet primitif neuchâtelois restitué, soit avant l'ajout de la deuxième dalle de la face du sarcophage et de plusieurs statues.

Un monument complété au XV^e siècle à Neuchâtel

Le monument de Neuchâtel fut complété par les successeurs du comte Louis. Au cours du XV^e siècle, les dépenses en 1424-1425 relatives à la sépulture de Conrad de Fribourg († 1424), les testaments de Jean de Fribourg († 1458) en 1457 et de Rodolphe de Hochberg († 1487) en 1465 indiquent en effet la volonté de ceux-ci d'affirmer la continuité du lignage en regroupant leurs sépultures. Trois nouvelles statues sont alors fixées sur les piliers de part et d'autre de l'arcade. La statue de Conrad de Fribourg, à droite, est due au sculpteur Matthäus Ensinger, maître-maçon de l'église Saint-Vincent de Berne, auquel peut aussi être attribuée celle de Jean de Fribourg, à gauche⁹⁰. Quant à la plus récente, celle de Rodolphe de Hochberg, elle est la seule du monument à ne pas être polychrome, mais simplement recouverte d'un badigeon couleur pierre, comme le monument de Jean de Seyssel à Romainmôtier ou les gisants de la collégiale de Valangin. Les successeurs de Rodolphe de Hochberg ne poursuivront pas la tradition.

Deux monuments singuliers et énigmatiques

En définitive, si les investigations menées au cours de sa dernière restauration ont renouvelé par les observations des conservateurs-restaurateurs et des archéologues notre

90. Courvoisier 1955, p. 110.

connaissance matérielle du monument neuchâtelois, et en particulier de sa constitution, elles n'ont pas permis jusqu'ici d'identifier avec certitude tous les personnages représentés. Quant au monument de La Sarraz, en l'absence d'analyses similaires, il reste difficile de faire la part exacte des choses entre ses éléments médiévaux et ceux modifiés ou restitués par les restaurateurs successifs du XIX^e siècle. La confrontation de l'iconographie et des descriptions anciennes permet néanmoins de relativiser l'ampleur des interventions modernes. La mise en évidence de l'évolution probable du tombeau de Neuchâtel et l'essai de restitution de son état primitivement prévu permettent une nouvelle mise en perspective des relations entre les deux tombeaux. Trancher définitivement la question de la primauté de l'un sur l'autre, des influences réciproques restera toutefois un champ d'études !